

Service : Affaires juridiques, Assurances, Assemblées

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Sébastien GANE - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Michel TRAMOY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY,
N. M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Philippe PIGEAU

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 avril 2023	5
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	6
3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire	6
4. Convention d'exécution et de mandat à passer avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes et ses prestations annexes.	7
5. Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2104301PR	7
II - QUESTIONS FINANCIERES	8
1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	8
2. Mise à jour des AP/CP	8
3. Budget Eau - Vote d'une décision modificative	8
4. Budget ZA Coriolis - Vote d'une décision modificative	8
III - DEVELOPPEMENT URBAIN.....	11
1. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2022	11
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11
1. JACOB SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	11
2. CITEL SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application.....	12
3. DECA-BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes - Demande de subvention - Convention d'objectifs	13
4. LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la Paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH 392 et 393 pour implantation d'activités économiques	14
5. Convention RSA Département-CUCM - Approbation d'un projet - Intégracode 2023	15
6. Marchés de producteurs - "Bienvenue à la Ferme" - Versement d'une subvention - Convention partenariale	17
7. TORCY - La Sapinette - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°19 appartenant à l'EARL DU GRAND MONETOIS, en périphérie de la zone CORIOLIS.....	18
8. TORCY - Zone d'activités CORIOLIS - Vente de terrain pour implantation d'une plateforme de distribution à vocation logistique	19
9. MONTCEAU-LES-MINES - Quartier des équipages - vente de terrain à la SCI 3A INVEST	22
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	23
1. GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2022	23
2. Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2022	23
3. Mise en place d'un règlement d'intervention concernant le budget d'investissement dédié aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche	24

4. Mise en place d'un Règlement d'attribution concernant les subventions à destination des associations étudiantes	24
5. Programme "Petites villes de demain" - Approbation de la convention-cadre entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville de Montchanin et l'Etat	25
6. Dispositif "Centralités rurales en région" - Approbation de la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Montchanin entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin	25
7. Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2023	30
8. ÉCUISSSES - CORIOLIS 2 - Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec SAÔNE-ET-LOIRE THD	32
9. Contrat de territoire "Territoires en action" 2022-2028 - Autorisation de signature de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté	33
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	38
1. Préservation du lac de la Sorme - Travaux d'aménagement de cours d'eau sur les communes de Blanzay, Charmoy, Les Bizots, Saint Bérain sous Sanvignes (tranche 4) - Autorisation de signature d'une convention financière avec le SMi2B	38
2. Propriétés boisées de la CUCM - Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communautaire relevant du Régime forestier et signature d'un plan d'aménagement avec l'Office National des Forêts	38
3. SAINT-SYMPHORIEN DE MARMAGNE - Lieu-dit l'Usine - extension du réseau d'eau potable - convention d'offre de concours avec la SCI l'Usine	39
4. BLANZY - Rue du stade - Dévoiement des réseaux eau potable et eaux pluviales - convention de financement	39
5. LE CREUSOT - Rue de l'étang de la forge - Création d'une aire d'aspiration - Convention de financement avec l'OPAC	40
6. Adoption de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement	39
7. Géoréférencement des réseaux et ouvrages d'assainissement et mise à jour des plans de la Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau - Autorisation préalable de signature d'un accord cadre à bons de commande passé en appel d'offre ouvert	39
8. Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature d'un marché passé en procédure adaptée et après négociation - Lot 2	39
9. Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - Attribution et autorisation de signature de quatre accords-cadre à bons de commande	42
10. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire - Convention d'objectif 2023 - Autorisation de signature	44
VII - PROXIMITE	44
1. Règlement des déchetteries	44
2. Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2023	45

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président.- Mes chers collègues, nous nous retrouvons ce soir pour le dernier conseil communautaire, pas de l'année, mais du semestre, avant la coupure estivale. Ce Conseil comporte un ordre du jour qui est assez dense et diversifié sur les différentes thématiques et politiques publiques que nous portons à la Communauté Urbaine. Alors, loin de moi l'idée d'égrainer chacune des thématiques ce qui serait quand même fastidieux et qui n'aurait pas de sens, ni aucun intérêt puisque les vice-présidentes et les vice-présidents présenteront elles-mêmes et eux-mêmes ces rapports dans quelques instants.

En ouverture de ce conseil, je souhaite m'arrêter quelques instants sur 2 sujets qui illustrent parfaitement à la fois les ambitions qui animent l'exécutif au service du territoire de tous les possibles, puisque c'est notre marque et nous devons en être les ambassadeurs, et la dynamique dans laquelle ils se situent. Le premier sujet qu'illustre cela est celui du développement économique. En effet, comme vous le verrez ou vous l'avez déjà vu en parcourant le conseil dans ce chapitre de l'ordre du jour, plusieurs rapports sont soumis à notre examen avec à nouveau des aides immobilières aux entreprises ; signe de leur dynamisme. Ce sont des entreprises qui aujourd'hui sont sur le territoire et qui se développent, qui ont donc besoin d'un accompagnement de la Communauté Urbaine qui porte le développement économique, mais aussi, vous le constaterez, l'achat de 8 hectares de terrain par la Communauté Urbaine auprès d'Areva. C'est une opération qui permettra d'avoir la maîtrise foncière de ce site sur lequel l'entreprise Matière, que nous connaissons, projette la construction d'une nouvelle usine. Sur ce projet, l'intervention, coordonnée par la communauté et la SEMCIB, est engagée depuis plusieurs mois en lien direct bien entendu avec l'entreprise. Cette capacité d'agir de la Communauté Urbaine et de la SEMCIB, dont elle est actionnaire, je le rappelle, majoritaire, a été démontrée notamment avec le Mecateamcluster et plus récemment vous l'avez vu sans doute dans la presse avec Valerius. Elle se poursuit donc aujourd'hui avec ce projet porté par le groupe Matière, qui est un beau projet. Dans ce chapitre économique, c'est enfin la cession d'un terrain sur Coriolis à l'entreprise Virtuo pour la création d'un bâtiment destiné aux activités qu'on appelle de fin de chaîne : finition, assemblage, adaptation des produits en fonction de leur destination, emballage, conditionnement, préparation des commandes. Ce site vise l'objectif, et nous avons des garanties sur le sujet, entre 200 et 250 emplois, ce qui est quand même plutôt intéressant et nous avons demandé, comme nous le demandons maintenant systématiquement pour ceux qui souhaitent s'implanter ici avec de nouveaux bâtiments, un engagement fort de l'entreprise sur le bâtiment lui-même qui respecte tout l'aspect transition écologique. A cet effet Virtuo fixe comme objectif la neutralité carbone du bâtiment.

Second sujet qui illustre ambition et dynamisme, c'est l'adoption du contrat qu'on appelle « Territoires en action » avec la région Bourgogne Franche-Comté. En effet, ce nouveau contrat pour la période 2022-2028 - donc qui va au-delà du mandat, mais qui, en tout cas dans les projets que nous avons présentés, couvre le mandat et bien entendu il ira au-delà ensuite sur d'autres projets - vient prendre le relais du contrat métropolitain qui avait été conclu durant le mandat précédent. C'est un contrat majeur sur le plan financier, puisque la région apporte près de 15 millions d'euros pour 20 projets. Mais c'est aussi un contrat majeur sur le plan de la reconnaissance du rôle du territoire dans l'armature régionale en ce qu'il reconnaît à nouveau le niveau métropolitain de la CUCM, avec un volet spécifiquement dédié. En tout, à l'échelle régionale, ce sont 5 territoires qui ont la reconnaissance de ce rôle, dont notre territoire. Et sur le volet métropolitain de ce contrat, nous avons obtenu le financement de 11 projets pour plus de onze

millions d'euros de financements régionaux. Ces financements se concentrent sur les projets d'innovation économique, d'enseignement supérieur, d'équipement à rayonnement régional et/ou métropolitain. Et parmi ces 11 projets, si on retrouve la Communauté urbaine comme maître d'ouvrage, nous avons également la SEMCIB, l'université de Bourgogne, l'OPAC, les 2 villes centres et la société qui porte les projets des 2 cinémas - à la fois sur Montceau et à la fois sur le Creusot. Sur le volet territorial, c'est à dire l'autre volet de cette contractualisation, ce sont près de trois millions et demi qui vont permettre de financer 9 projets. Je tiens à préciser que sur ce volet territorial, la Communauté a volontairement fait le choix de limiter à 2, les projets qu'elle porte et qui captent une partie de l'enveloppe. Cela permet donc d'avoir d'autres projets, en l'occurrence 7 sous une maîtrise d'ouvrage, de 7 communes différentes, qui vont également bénéficier de financements. C'est donc un choix là aussi volontariste au service de l'équilibre territorial et de la reconnaissance du rôle et de la place de chacun dans l'incarnation de notre territoire de tous les possibles.

Vous voyez, mes chers collègues, et j'arrêterai là au travers de ces 2 sujets rapidement abordés puisque les vice-présidentes tout à l'heure et vice-présidents vont l'aborder plus dans le détail, nous avons l'illustration de la dynamique qui nous anime et que nous portons avec conviction, sens des responsabilités pour l'intérêt général, pour les habitants et pour les acteurs du territoire.

Je vous remercie de votre attention et on va passer maintenant à l'examen des délibérations. Est-ce que j'ai désigné un secrétaire de séance. Non. Il me semble que non. Philippe PIGEAU accepte -t-il ? Oui. Merci.

*M. Philippe PIGEAU est désigné secrétaire de séance.
Observations : Désignation à l'unanimité.*

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 avril 2023

M. le Président. - Sur les questions administratives, l'adoption du procès-verbal du Conseil du 26 avril. Est ce qu'il appelle des remarques avant que je mette aux voix ? La salle est grande, je le dis à chaque fois, que ce soit ici ou à l'Alto, donc quand vous voulez prendre la parole pensez bien à lever la main très haut, surtout pour la rangée du fond et ceux qui sont sur le côté parce qu'on vous voit moins. En plus, il y a une lumière qui nous vient de face ici, qui est un petit peu perturbante donc on ne voit pas très bien. Je ne vois pas de main qui se lève, donc je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 avril 2023

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 26 avril 2023.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Le compte rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10. Donc, là nous devons prendre acte. Est ce qu'il y a des questions avant la prise d'acte ? Pas de questions. Je considère que nous prenons tous acte. Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire

M. le Président.- Nous avons ensuite la représentation dans les commissions permanentes - modification suite à la démission d'une conseillère communautaire. Je ne présente pas le sujet. Je le mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire

Le conseil décide :

- *Que Madame Jocelyne BLONDEAU siégera dans la commission suivante : Développement, aménagement et services aux habitants.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Convention d'exécution et de mandat à passer avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes et ses prestations annexes.

M. le Président.- Convention d'exécution et de mandat à passer avec l'UGAP. Idem sans présentation. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Convention d'exécution et de mandat à passer avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes et ses prestations annexes.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'exécution et de mandat portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes et ses prestations annexes à intervenir avec l'UGAP ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2104301PR

M. le Président.- Les fournitures de pièces détachées et prestations diverses. Idem. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2104301PR

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n° 1 au marché 2104301PR conclu avec l'entreprise SAS PARIZOT, domiciliée 19 rue des acacias, 71200 LE CREUSOT :*
 - ✧ *En intégrant le nouveau bordereau de prix et le nouveau catalogue, les nouveaux prix unitaires augmentant en moyenne de 5,2% et générant un impact estimé à environ 5 600 € supplémentaire sur la dépense 2023 sur les bases d'un chiffre d'affaires annuel 2022 d'environ 110 000€ HT ;*
 - ✧ *En modification la clause butoir, celle-ci passant de 5% annuellement à 5% semestriellement ;*
 - ✧ *En insérant une clause de réexamen et une clause de sauvegarde*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean GIRARDON intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité, Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

2. Mise à jour des AP/CP

3. Budget Eau - Vote d'une décision modificative

4. Budget ZA Coriolis - Vote d'une décision modificative

M. le Président. - Nous passons maintenant aux questions financières. Je vais passer la parole au premier vice-président, Daniel MEUNIER, qui va présenter les 4 rapports, et puis ensuite je mettrai bien entendu au débat et puis au vote. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Merci M. le Président. Donc nous avons ce soir chers collègues 4 points qui viennent abonder notre chapitre financier. Je vais les passer d'une manière groupée, comme le Président me l'a demandé et nous avons tout d'abord un vote de décision modificative au budget principal. Cette décision modificative stipule au chapitre de fonctionnement qu'elle intègre un montant de 596 017 euros qui correspond tout simplement à l'ajustement de recettes prévues au budget en fonction de la notification prévisionnelle de fiscalité et de la DGF, dotation de base et de compensation ainsi que de la fraction de TVA. Pour la part correspondant à la compensation de la CVAE pour 2023 et pour la part bien entendu de compensation de la taxe d'habitation au titre de 2022, vous saviez, et je vous en avais parlé lors d'un précédent conseil, que nous étions en attente de données chiffrées plus précises. Nous les avons enfin.

Elle stipule aussi des crédits pour l'annulation de titres sur des exercices antérieurs, des crédits en dépenses imprévues, un virement à la section d'investissement. Et cette même note, au chapitre de l'investissement intègre pour un montant de 1 495 000 euros, des ajustements de crédit d'opérations notamment pour les travaux de l'avenue Foch/Verdun au Creusot, des interventions sur les routes départementales et l'acquisition de matériels de transports, et là je fais référence effectivement à une note que vous aviez dans les précédentes lignes. Une dotation pour la restitution de caution et un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt. Voilà pour cette décision modificative au budget principal.

Concernant maintenant la mise à jour des AP/CP. Là aussi je n'y reviens pas de manière plus précise. Vous savez que régulièrement on toilette un petit peu ce tableau des AP/CP, mais c'est une note qui vient à l'aplomb de la précédente, puisqu'elle concerne avant toute chose la décision modificative à la section investissements du budget principal pour augmenter les crédits de paiement pour les autorisations de programmes suivantes : il y avait la requalification du secteur Foch/Verdun au Creusot, l'acquisition du matériel de transports pour tenir compte encore une fois, et ça ne nous en avions parlé précédemment, du décalage de travaux et puis de la livraison de véhicules qui effectivement avait quelque peu tardé en

matière calendaire. Vous en avez dans cette note et à l'aplomb de cette note le correctif et puis la nouvelle répartition avec toutes les modifications qui sont stipulées en rouge.

Ces variations, j'insiste à chaque fois que je vous parle du toilettage des AP/CP, n'obèrent bien entendu en rien les montants totaux, mais affectent simplement la répartition calendaire.

Concernant un vote - le vote d'une décision modificative pardon - au budget eau en fonctionnement. C'est une décision modificative d'un montant de 17 223 euros qui prévoit des crédits en dépenses imprévues, un ajustement de crédit lié à l'achat au Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois, un ajustement de la dotation pour les charges diverses de gestion courante pour les opérations foncières et puis le versement d'une subvention exceptionnelle au club de voile Montceau Blanzay. Je fais référence à une décision de bureau du 22 avril 2021, avec l'achat d'un moteur électrique. C'était un achat de moteur électrique pour moins polluer dans le cadre des activités, sachant que ce club bénéficie d'une aide tripartite CUCM, ville de Blanzay et puis Veolia.

Vous avez aussi dans cette note une régularisation de la prévision de la dotation nécessaire et des crédits en régularisation de tarification au titre de la facturation d'eau aux syndicats

Enfin 4ème point au chapitre des questions financières, en section d'investissement pour la décision modificative pour le budget de la zone Coriolis. En section d'investissement, il s'agit de rectifier une erreur technique et puis d'intégrer une dotation d'emprunt pour équilibrer le déficit constaté lors du budget supplémentaire. Et il vous est proposé d'accepter cette décision modificative d'un montant de 940 980 euros. Cette décision modificative relève tout simplement d'une erreur technique, d'une incompréhension je dirais entre le conseiller aux décideurs locaux de la direction départementale des finances publiques et puis notre service financier. Il s'agit tout simplement d'un jeu d'écriture réparateur.

Voilà, présentés d'une manière synthétique, les 4 points concernant les questions financières. Je redonne la parole à Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur l'une ou l'autre ? Je vois Jean GIRARDON. Il n'y a pas un micro ? Si le micro arrive. Le micro arrive on entendra mieux.

M. Jean GIRARDON. - Oui excusez-moi pour mon retard, par rapport au rapport avec l'UGAP, que l'on note bien que je ne prends pas part au vote car je siège au conseil d'administration de l'UGAP au titre de l'AMF.

M. le Président. - Vous faites bien de le préciser car à chaque fois qu'il y a aura un sujet avec l'UGAP ce sera pareil.

M. Jean GIRARDON. - Ce sera pareil, oui.

M. le Président. - Donc je demande aux services de bien noter sur les conflits d'intérêt potentiels Jean GIRARDON quand c'est un sujet UGAP. Il faut même sortir de la salle.

M. Jean GIRARDON.- Je venais d'arriver. Je suis même arrivé après.

M. le Président.- Donc là, c'est bon. Très bien, donc Jean GIRARDON ne prend pas part au vote et il n'était pas là. Pour les autres, est-ce qu'il y a des prises de parole sur les délibérations qui ont été présentées ? Pas de prise de parole ? Je mets aux voix le vote sur la décision modificative. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? J'en vois une au fond à gauche, sur ma gauche en tout cas. Des personnes qui sont pour ? Donc tout le monde est pour sauf une voix.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Mise à jour des AP/CP. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pas de contre. Pour ? Merci.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement pour les opérations requalification du secteur « Foch-Verdun » et acquisition de matériel de transports, tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Vote de décisions modificatives sur l'eau. Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? A gauche là-bas une voix contre. Pour ? Merci.

Budget Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Sur Coriolis, la vente - le vote pardon de la décision modificative. Ne vote pas ? S'abstient ? Contre ? Une à gauche là je crois non ? Oui c'est ça, une au fond à gauche. Pour ? Merci.

Budget ZA Coriolis - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget ZA Coriolis, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2022

M. le Président.- Alors on passe ensuite au développement urbain,. C'est le rapport, enfin le compte rendu annuel 2022, qui nous est proposé, donc nous devons prendre acte me semble-t-il, c'est une prise d'acte. Je vérifie. Ah non il faut approuver le compte rendu annuel donc là on approuve. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Oh excusez - moi, excusez-moi, j'ai oublié c'est de ma faute, il faut que je sorte. Il faut que Jean-Claude LAGRANGE sorte, Monique LODDO, Daniel DAUMAS, Marie-Claude JARROT n'est pas là, Lionel DUPARAY. C'est du coup Daniel MEUNIER qui va mettre aux voix.

M. Daniel MEUNIER. – Bien, chers collègues, maintenant que nous avons perdu une partie notre assistance ; concernant effectivement cette approbation du compte rendu annuel 2022 de la SEM Val de Bourgogne, je vous propose que nous passions au vote. Qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? Bien. Abstention ? Contre ? Pour ? Merci pour cette unanimité et nous pouvons faire rentrer tout le monde.

SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2022

Le conseil décide :

- *D'approuver le compte rendu annuel 2022 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Madame Monique LODDO, Monsieur Daniel DAUMAS, Madame Marie-Claude JARROT et Monsieur Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. JACOB SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

2. CITEL SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Alors nous avons ensuite tout le chapitre développement économique que j'ai évoqué tout à l'heure dans mon propos liminaire, avec deux subventions au titre du règlement immobilier de la communauté JACOB Services et CITEL Services. Je vais demander à Jean-Claude LAGRANGE de présenter les 2. Merci.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, des rapports classiques mais qui montrent bien, au-delà du dynamisme souvent des grosses entreprises que l'on cite et des implantations importantes qui se font, c'est que tout autour il y a un réseau de TPE, PME qui profite aussi de ce développement. Je pense qu'aussi bien JACOB Services que CITEL Services, ce sont deux entreprises qui ont progressé fortement, à tel point qu'elle souhaite effectivement, pour JACOB Services, procéder à une construction avec des projets qui sont, quand même, relativement importants, qu'on accompagne au titre de notre règlement d'intervention qui est assez exemplaire à la communauté. Cette entreprise d'ailleurs fait un tabac pour ce qui était sur le terrain à Torcy. Alors il faut aimer les voitures, il faut aimer piloter, mais j'ai vu que, effectivement, il avait un réseau très important et qui démontre bien effectivement l'attractivité de certains sites des entreprises du bassin. Donc je vous propose de soumettre au vote la subvention d'un montant de 50 000 euros à la SCI les GRATUZELLES - c'est pas facile à se souvenir, je préfère parler de JACOB Services moi que je connais bien.

La 2ème, c'est CITEL qui est l'illustration de ce que j'évoquais, une société de services implantée sur le site industriel et qui se développe en accompagnant des autres entreprises pour un projet de neuf cent quarante-trois mille. On lui attribue la même somme de 50 000 euros.

Voilà résumé mais c'est important parce qu'on parle beaucoup des gros projets - si tu me permets - Industeel, Framatome mais ça génère derrière aussi du travail, de la sous-traitance et c'est important de le dire aussi.

M. le Président.- Alors sur l'une ou l'autre, est-ce qu'il y a - ou sur les 2 - est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Petite précision quand même, c'est que les subventions qui sont attribuées sont contractualisées entre les 3 partis : la communauté, la SCI et la société exploitante, sachant que la société exploitante détient au minimum 80 pour 100 des parts de la SCI. Une petite précision. Comment ? Non, mais je précise parce que parfois c'est des sujets qui sont arrivés donc c'est bien de le préciser. Alors je mets aux voix si vous voulez ? Oh je vais faire l'une après l'autre, ce n'est pas grave parce qu'on ne sait jamais. Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité, merci.

JACOB SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *d'approuver la convention d'application entre l'entreprise JACOB SERVICES, la SCI LES GRATUZELLES et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la SCI LES GRATUZELLES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- CITEL Services : Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Merci.

CITEL SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *d'approuver la convention d'application entre l'entreprise CITEL SERVICES et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la CITEL SERVICES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. DECA-BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes - Demande de subvention - Convention d'objectifs

M. le Président.- Nous passons ensuite à l'incubateur régional, avec une demande de subvention et une convention d'objectifs. Là, l' élu intéressé c'est Jeremy PINTO, il n'est pas là, il n'a pas besoin de sortir. Par contre Bernard DURAND qui a la voix ne votera qu'une fois.

Donc je vais présenter cette délibération. On connaît bien DECA BFC, l'incubateur régional et qui d'ailleurs va être avec nous sur le futur technopôle hub&go bien entendu, et donc DECA BFC a pour objectif de faire émerger pour l'année 2023, 2 projets d'entreprises innovantes implantées sur le territoire communautaire qui vont se matérialiser par la conclusion de 2 contrats d'accompagnement avec les porteurs de projets. Ils vont bénéficier à ce titre de formations, de prestations externes, c'est à dire des études de marché, pré-industrialisation, marketing, une assistance juridique, financière et comptable et d'un suivi personnalisé par un chargé d'affaires et un chef d'entreprise afin de finaliser leurs projets d'implantation. Pour ces missions, donc il y a une subvention maximum que l'on peut mobiliser qui est de 30 000 euros correspondant à 15 000 euros par projet. C'est la subvention qui est sollicitée et donc c'est ce qui nous est proposé de verser dans le cadre d'une convention sachant que cette convention d'objectifs avec DECA BFC fixe bien entendu les modalités de versement qui correspondent à l'incubation des 2 projets. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

DECA-BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes - Demande de subvention - Convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement à l'association « Dispositif d'Entrepreneuriat Académique Bourgogne-Franche-Comté », domiciliée Maison Régionale de l'Innovation, 64A Rue Sully, 21000 DIJON, d'une subvention de 30 000 € ;*
- *D'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine et l'association « Dispositif d'Entrepreneuriat Académique Bourgogne-Franche-Comté ».*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution.*

- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant maximum de 30 000 €.
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Observations : Etant précisé que Monsieur Jérémy PINTO intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la Paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH 392 et 393 pour implantation d'activités économiques

M. le Président.- Alors, ensuite, gros sujet, le boulevard de l'industrie et l'avenue de la paix avec l'acquisition de parcelles pour l'implantation d'activités économiques. Doivent sortir : Jean-Claude LAGRANGE, moi-même, Daniel MEUNIER, Jean-Marc FRIZOT, Philippe PRIET, Barbara SARANDAO, Marie-Claude JARROT, Lionel DUPARAY, Laëtitia MARTINEZ ; une partie ne sont pas là mais ceux qui sont là sont priés de sortir et je passe la parole à Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Ce rapport concerne un important dossier que le Président a évoqué tout à l'heure dans son propos liminaire avec l'entreprise Matière. Il s'agit à ce stade d'acquérir des parcelles sur ce que nous appelons au Creusot « Le feu de verse », sur les parcelles BH numéro 392 et numéro 393, pour une superficie globale approximative qui sera fixée plus précisément ultérieurement de 82 155 mètres carrés. Ce qui est important, c'est que dans ce compromis de vente a été rédigé également une clause de substitution pour permettre à la SEMCIB de se porter acquéreur en se substituant à la Communauté Urbaine de façon à démolir le bâtiment existant et réaliser la plate-forme nécessaire. Donc, il vous est donc demandé d'approuver l'acquisition auprès de la société Areva de ces parcelles pour une superficie approximative de 82 155 mètres carrés au prix de 6 euros le mètre carré, soit un montant global approximatif de 492 930 euros. Est-ce qu'il y a à ce stade des questions. Oui M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Deux questions sur cette délibération. Si j'ai compris c'est à destination ensuite de la société Matière - si j'ai bien compris les propos qui ont été tenus tout à l'heure. Est-ce que l'implantation va se réaliser - puisque c'était un peu moins clair dans vos propos - sur 82 000 mètres carrés ? Ou est-ce qu'éventuellement cette parcelle pourra être divisée ? Et est-ce que l'intervention de la SEMCIB notamment l'aménagement de la plate-forme et la démolition du bâtiment ont déjà été budgétés et quel sera le montant total de l'investissement qui vient dans le prolongement de cette délibération, puisqu'il n'y a rien d'indiqué sur ce qui va se passer ensuite. Je vous remercie.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui donc au niveau des besoins du groupe Matière, c'est l'ensemble du terrain dont ils ont besoin et ils souhaitent ensuite être propriétaire de leurs bâtiments. En ce qui concerne, votre 2ème question, une étude est en cours notamment pour connaître le détail exact des travaux à réaliser et leurs coûts - notamment sur la question de pollution du site puisque c'est une difficulté que nous rencontrons régulièrement au Creusot au niveau de nos sites et donc une étude est en cours. Est ce qu'il y a d'autres questions ? Oui.

M. Charles LANDRE.- Simplement je suis un peu surpris de votre réponse sur le fait qu'une étude soit encore en cours notamment sur la question de la dépollution. Cela veut dire que l'on a aucune certitude que derrière cet achat et les travaux à chiffrer qui sont éventuellement à réaliser, il n'y aura rien qui bloquera ou qui rendra le prix d'achat - puisque j'ai compris que Matière allait racheter après - trop important pour le groupe ?

Mme Evelyne COUILLEROT.- Non, ça a fait l'objet effectivement cette question de pollution du site, c'est entré dans la négociation que nous - que la Communauté a eu avec Areva bien entendu pour fixer le prix d'achat. Donc ça a été pris en compte. Aujourd'hui, c'est des études complémentaires comme je l'ai indiqué pour viabiliser le site, mais un accord est fait, est passé avec le groupe Matière. Enfin les échanges sont réguliers, proches aussi bien avec la SEMCIB qu'avec le groupe Matière de façon à voir aboutir ce projet très important. D'autres questions ? Non je le mets donc aux voix. Y-a-t'il des personnes qui ne participent pas ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Pour ? A l'unanimité, merci. On peut rappeler les personnes qui étaient sorties.

LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la Paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH 392 et 393 pour implantation d'activités économiques

Le conseil décide :

- *d'acquérir de la Société AREVA, identifiée au SIREN sous le n° 712 054 923, dont le siège social est Tour AREVA, 1 place Jean Millier à COURBEVOIE (92 400), les parcelles de terrains sises sur la commune du CREUSOT et cadastrées comme suit :*

BH n° 392 pour 45 385 m²

BH n° 393 pour environ 36 770 m²

Soit une superficie globale approximative de 82 155 m² ;

- *de faire établir un document de modification du parcellaire cadastral par un géomètre-expert pour déterminer l'emprise exacte à acquérir ;*
- *de fixer le prix de cette cession à SIX EUROS TTC (6 €) le mètre carré soit un montant approximatif de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS (492 930,00 €) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *de prélever, le cas échéant, la dépense sur la ligne correspondante du budget annexe des zones d'activités.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Gilda SARANDAO, Madame Marie-Claude JARROT et Madame Laëtizia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Convention RSA Département-CUCM - Approbation d'un projet - Intégracode 2023

M. le Président.- Alors ensuite, je reprends le fil. Convention RSA avec le département. Donc élus intéressés. Il y en a quelques-uns quand même et quelques-unes. Didier LAUBERAT, Alain BALLOT, Bernard DURAND, Evelyne COUILLEROT, Marie-Thérèse FRIZOT, Lionel DUPARAY, Viviane PERRIN, Sébastien GANE, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Christophe DUMONT, Pascale FALLOURD, Christian GRAND, Yohann CASSIER.

Il s'agit du projet avec le département qu'on appelle Intégra code. Dans un contexte de reprise économique, le département a souhaité contractualiser avec les EPCI du territoire pour mettre en place une coopération qui est destinée à favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA et de manière très pertinente, très efficace. Il s'agit du public le moins éloigné de l'emploi. On va dire ça comme ça. Dans ce cadre-là, il y a une convention qui est passée avec les EPCI et cette démarche particulièrement, qui est partenariale, doit permettre de trouver des solutions à court terme aux différents freins à l'emploi que rencontrent les bénéficiaires du RSA : la mobilité bien entendu, le logement, la fracture numérique ou encore la formation.

Le dispositif que l'association Agire propose de mettre en œuvre est destiné aux bénéficiaires du RSA en situation d'apprentissage de la langue française, ce qu'on appelle le FLE communément, et donc c'est une action qui doit permettre d'apprendre les bases du code de la route à partir d'une démarche qui est pédagogique, innovante avec ce dispositif. Ça leur permet également de progresser dans la langue française, de développer la connaissance du territoire, mais aussi de la vie en France et puis les relations avec des structures administratives, sociales ou d'insertion. Voilà donc vous avez le détail de ce dispositif dans la délibération, je ne vais pas y revenir. Simplement préciser qu'il y a un plan de financement. Le plan de financement global du projet est de 45 000 - pardon 43 520 euros et que la Communauté, dans le cadre de la convention avec le département, est sollicitée à hauteur de 21 000 euros. Donc il nous est proposé d'approuver cette convention et puis bien entendu d'approuver la somme de subventions qui est demandée. Est-ce qu'il y a des questions ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui j'ai une question qui fait suite aux propos que vous venez de tenir. Vous avez dit que l'objectif de la Communauté Urbaine était de s'adresser aux publics les moins éloignés de l'emploi, alors est-ce que vous vouliez dire plus éloignés de l'emploi ? parce que là j'ai bien compris que c'est un dispositif qui est destiné à des publics qui ont des difficultés de langue, qui sont probablement pour certains étrangers ou en tout cas qui ont des difficultés de langue lourdes. Donc ça me semble être plutôt un public qui est éloigné, voire très éloigné de l'emploi. Il m'a semblé que vous aviez dit l'inverse, donc j'aimerais simplement que vous précisiez l'esprit de cette subvention et de ce projet.

M. le Président. - Bien en fait j'ai repris les termes que nous avons évoqué avec le département, faisant le constat que sur le public RSA, il y a une partie du public RSA qui malheureusement est trop éloignée de l'emploi pour des tas de difficultés cumulées et que donc ce dispositif que nous avons avec le département concerne plutôt ceux qui bien entendu rencontrent des difficultés, mais qui en peu de temps ou à moyen terme sont en capacité de travailler. La langue n'est pas un obstacle pour pouvoir travailler quand on a les bases de la langue, en fonction des métiers bien entendu. Les difficultés, quand elles sont d'ordre, comme je le disais tout à l'heure, de mobilité, de logements, c'est ces difficultés-là que dans le dispositif nous accompagnons avec le département. Mais quand je dis les moins éloignés de l'emploi, c'est qu'il y a toute une catégorie, et pour en parler avec les structures d'insertion, qui aujourd'hui malgré toute la bonne volonté, même avec un dispositif comme ça, ne pourraient pas travailler. C'est ça que j'ai voulu dire. Là, spécifiquement effectivement ça peut être un public qui ne maîtrise pas le français, qui en connaît peut-être déjà les bases, mais qu'il ne maîtrise pas assez, et donc c'est lui permettre d'avoir une mobilité au travers de ce dispositif pour pouvoir ensuite conduire et se déplacer. C'est ça que j'ai voulu dire et ça touche un public qui peut travailler, qui a des compétences y compris techniques ou autres. Donc qui a des compétences, qui n'a pas de difficultés liées à la maladie, au physique ou à des restrictions trop importantes et qui sont en capacité de travailler assez rapidement, mais qui ont cette barrière-là. C'est ça que j'ai voulu dire. Voilà pour préciser mais au départ le dispositif départemental tel qu'il a été mis en place est sur un nombre limité et il nous a bien été précisé que ce sont les personnes qui pour une raison pour une autre ont dû arrêter ou contraintes d'arrêter leur emploi mais sont en capacité de travailler dans un délai assez raisonnable. C'est ça. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Alors je mets aux voix. Est-ce

qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Convention RSA Département-CUCM - Approbation d'un projet - Intégracode 2023

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet de convention entre la CUCM et AGIRE annexé à la présente délibération ;*
- *D'approuver le versement de la somme de 21 000 €, dans le cadre de la convention RSA Département-CUCM ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou l' élu ayant reçu délégation à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces conventions ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Didier LAUBERAT, Monsieur Alain BALLOT, Monsieur Bernard DURAND, Madame Evelyne COUILLEROT, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Sébastien GANE, Madame Monique LODDO, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Christian GRAND et Monsieur Yohann CASSIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. Marchés de producteurs - "Bienvenue à la Ferme" - Versement d'une subvention - Convention partenariale

M. le Président. - On peut faire rentrer nos collègues si vous voulez bien. Merci.

Alors je vais garder la parole pour vous présenter : marché de producteurs "Bienvenue à la ferme" - le versement d'une subvention avec une convention partenariale. Il convient de faire sortir auparavant : Georges LACOUR qui du coup ne peut pas présenter le rapport. Il est là Georges ? Oui il est là. Je le vois. Voilà donc le marché producteur, ça fait quand même quelques années que nous l'avons lancé à la Communauté, ça marche très, très bien de partout où ils s'installent les marchés producteurs, quelles que soient les communes, c'est un succès à chaque fois, et donc nous souhaitons poursuivre la mise en place de ce marché de producteurs. En plus, ça tourne selon les communes. C'était l'objectif, que ça ne soit pas tout le temps dans les mêmes communes. Et on voit qu'il y a un engouement pour tout ce qui est produit local et les marchés producteurs. Donc, le projet de convention 2023 intègre en particulier le pilotage, la coordination, la mise en place de l'opération et également le volet communication par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, le versement d'une subvention de 7 000 euros à la Chambre d'agriculture pour le financement de l'opération. Vous avez un calendrier qui est fixé. Il y aura 10 marchés producteurs dans différentes communes comme je le disais. Vous avez la convention qui est annexée au rapport. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? J'ai du mal à voir la main là-bas au fond à gauche ? Je crois qu'elle était levée ? M. LANDRE ? Oui.

Marchés de producteurs - "Bienvenue à la Ferme" - Versement d'une subvention - Convention partenariale

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture 71 pour l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la ferme » pour 2023 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la Ferme » fournis par la Chambre d'agriculture 71;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire afin de contribuer au financement des Marchés de producteurs « Bienvenue à la ferme »*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2023*

Observations : Etant précisé que Monsieur Georges LACOUR intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

7. TORCY - La Sapinette - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°19 appartenant à l'EARL DU GRAND MONETOIS, en périphérie de la zone CORIOLIS

M. le Président.- Torcy, alors on va faire rentrer Georges LACOUR. Voilà. Sur la Sapinette, l'acquisition de la parcelle cadastrée telle qu'elle est notée à la société du Grand Monetois. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Président. Oui effectivement il s'agit là d'acquérir une parcelle de terrain de 8 582 mètres carrés sur la commune de Torcy en périphérie de la zone d'activités Coriolis. Vous avez en annexe les plans qui vous permettent de situer précisément l'emplacement du terrain concerné. L'intérêt pour nous dans cette acquisition, c'est la maîtrise foncière de cet espace, compte tenu de son emplacement pour de nouvelles implantations économiques. L'acquisition se ferait auprès de l'exploitation agricole du Grand Monetois, représentée par M. BORNE. Ce terrain actuellement est en nature de prés et comprend des bâtiments à l'usage agricole, notamment une stabulation, un hangar, lesquels bâtiments sont voués à être démolis, ce qui va entraîner des frais assez importants de désamiantage et d'évacuation. Tous ces paramètres ont donc été pris en compte pour négocier le prix de vente, qui a été fixé à 100 000 euros. J'ajouterai que, lors de la négociation, M. BORNE a demandé à pouvoir utiliser l'exploitation jusqu'en avril 2024 pour des questions pratiques concernant ses animaux et les locaux agricoles. Ce qui vous est donc demandé ce soir, et bien c'est d'autoriser cette acquisition. La parcelle de terrain de 8 582 mètres carrés auprès de l'exploitation agricole du Grand Monetois, de fixer le prix de cette acquisition à cent mille d'euros et d'autoriser M. le Président ou moi-même à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique chez le notaire, en l'occurrence Maître ANDRIEUX au Creusot. Voilà.

M. le Président.- Très bien merci. Des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour accompagner les bénéficiaires du RSA - Sélection et approbation des projets sélectionnés
Le conseil décide :

- d'acquérir de l'EARL du GRAND MONETOIS, la parcelle de terrain cadastrée section AO n°19 pour une superficie de 8 582 m² ;
- de fixer le prix de cette acquisition à 100 000 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, ainsi que toutes pièces afférentes à cet acte ;
- de prélever la dépense correspondante sur le budget Annexe de la zone Coriolis.

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. TORCY - Zone d'activités CORIOLIS - Vente de terrain pour implantation d'une plateforme de distribution à vocation logistique

M. le Président.- Toujours Frédérique LEMOINE, avec une autre vente de terrain pour l'implantation d'une plate-forme de distribution à vocation logistique.

Mme Frédérique LEMOINE.- Oui, effectivement. Alors et c'est à Torcy, toujours sur la zone Coriolis, et là il s'agit de vendre une parcelle de terrain 212 375 mètres carrés. L'acquéreur c'est la société Virtuo Industrial Property, une société qui est spécialisée dans l'immobilier d'entreprises. L'objectif de cette acquisition, c'est la réalisation d'une plate-forme logistique de distribution avec diverses activités qui vous sont précisées dans la délibération, telles que de la finition, de l'assemblage, du conditionnement, des opérations douanières, etc. L'acquéreur a déjà un prospect intéressé. C'est une entreprise spécialisée dans le négoce de matériaux de construction et ce qui pourrait générer 200 à 250 emplois. Le prix de vente qui a été proposé c'est 25 euros hors taxes le mètre carré ce qui représente un montant total de 2 809 375 euros hors taxes toujours. Et ce qui vous est demandé donc ce soir, c'est d'approuver cette vente aux conditions que je viens de vous exposer et d'autoriser la signature de l'acte chez le notaire.

M. le Président.- Oui, c'est le projet que j'évoquais tout à l'heure, dans mon propos liminaire sur Virtuo. Un beau projet. Des questions ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, on a à nouveau la vente d'un terrain à un promoteur spécialisé. C'est arrivé au dernier conseil et régulièrement ces dernières années. Or, on voit que sur la zone Coriolis, il y a quand même des bâtiments qui sont aujourd'hui et qui ont été construits, mais qui sont vides ou sous-utilisés et là vous nous parlez enfin en tout cas vous évoquez dans la délibération le fait qu'il y ait un prospect. Mais quel est l'état des relations ou en tout cas l'état de connaissance de la CUCM vis-à-vis de ce prospect éventuel et qu'en sera-t-il de ces terrains si cela ne venait pas à aboutir ? On a eu au dernier conseil un exemple malheureux ou au conseil de mars peut être un exemple avec la vente de 19 000 m² au rond-point Jeanne Rose où l'on découvre dans la presse une semaine plus tard que l'entreprise présentée comme allant s'implanter, à savoir les restaurants KFC, disent ne pas être au courant et ne pas souhaiter s'implanter à cet endroit. C'est comme ça que ça avait été - en tout cas c'était dans la délibération et que ça avait été présenté par le promoteur, je voudrais bien que vous reprécisiez quelles garanties vous prenez vis-à-vis des promoteurs parce que c'est vrai que l'on a eu le débat il y a deux ans

où vous aviez dit alors peut être que la stratégie d'acquisition qu'on a vu à la délibération répond à cela mais vous aviez dit qu'il y aurait une stratégie de développement de Coriolis qui serait pilotée directement par la CUCM et donc qu'on pouvait s'attendre à ce qu'il y est aussi dans le suivi des dossiers dans le choix des secteurs d'activités recherchés, qu'il y ait un pilotage direct par la CUCM. On s'aperçoit qu'en fait, on vend à des promoteurs immobiliers successifs et avec ce qui s'est passé - en tout cas avec l'état de connaissance que l'on a sur la vente qu'il y a eu au rond-point Jeanne Rose, il y a quelques mois. Plus le développement on va dire très partiel et avec des bâtiments, de nombreux bâtiments vides à Coriolis. Je voudrais bien que vous nous redissiez, ou plutôt que vous nous disiez de quelle façon aujourd'hui vous appréhendez vos rapports à ces promoteurs parce quand je lis la délibération, oui il y a un prospect, oui il y aurait éventuellement 250 créations d'emplois. J'ai envie de vous dire, c'est ce qu'on lit dans la presse quotidienne régionale à peu près tous les jours en France et tous les projets, loin de là, ne se font pas. Et très souvent, les EPCI et les communes sont appâtées par ces promoteurs, avec des installations, en tout cas des promesses d'installations, qui comprennent toujours un nombre d'emplois créés absolument extraordinaire. Donc voilà, sur ce point précis, j'aimerais que vous nous précisiez ce qu'il en est du devenir du terrain et puis, de façon plus générale, sur la stratégie sur la zone Coriolis, de façon générale sur la stratégie de développement économique. Quelle est aujourd'hui la position de la CUCM vis à vis de ces promoteurs qui sont à chaque fois une interface avec des entreprises qui s'installent ou qui ne s'installent pas. Je vous remercie.

M. le Président. - Oui bien sûr je vais apporter les réponses, mais j'avais déjà apporté les réponses donc je vais vous redire un petit peu ce que j'avais déjà dit. En ce qui concerne Coriolis vous m'avez toujours entendu dire, et le vice-président en charge de l'économie également, que nous étions très attentifs, parce que le foncier devient rare, y compris au niveau économique, et que nous sommes de plus en plus sollicités, que nous restons extrêmement attentifs aux projets qui peuvent arriver et que ce que nous regarderons c'est la surface et l'emprise qui peuvent être prises par des bâtiments et la création d'emplois. C'est ce que nous faisons. C'est ce qui m'a amené et ce qui nous amenés notamment à ne pas donner suite sur Coriolis récemment à un projet qui avait été amené, parce que nous n'avions pas, en tout cas c'est ce que nous avons estimé, les garanties suffisantes par le porteur de projet à la fois du nombre d'emplois et à la fois de certaines garanties que nous avons demandées. Donc nous restons toujours très prudents.

Par ailleurs, il y a toujours une clause et des clauses dans le compromis pour garantir les emplois. Ça c'est quelque chose que nous mettons toujours. En l'occurrence, avec le projet Virtuo que j'ai évoqué tout à l'heure, nous avons été et j'ai été personnellement en contact avec le prospect que je suis allé rencontrer sur Paris, qui a apporté des garanties sur l'activité et sur la création d'emplois. A ce stade, vous comprendrez que je ne peux pas communiquer et que ça reste, à ce stade, confidentiel, et c'est toujours comme ça sur les projets économiques parce qu'une communication qui serait mal adaptée ou trop anticipée peut aussi faire arrêter toute la démarche.

Aucune vente de parcelles, je le dis et je le répète, et je vous l'avais déjà dit mais je vais le répéter à nouveau, ne se fait sans qu'il y ait une rencontre avec l'exploitant et s'il n'y a pas de rencontre avec l'exploitant, il n'y a pas de vente de terrains ; ce qui s'est passé la dernière fois. Et ça c'est une stratégie que nous avons sur l'ensemble du foncier de la Communauté Urbaine, pas simplement sur Coriolis. Si le projet pour une raison ou pour une autre ne se réalise pas ; ce qui peut arriver, on voit bien les crises qu'on a subi, des projets qui étaient prévus se sont arrêtés, c'est la vie quoi. Si le projet ne se réalise pas, nous récupérons le foncier. Ça, c'est clair. Il y a des clauses qui nous permettent de récupérer le foncier, donc nous avons des garanties pour le faire.

De plus, quand vous faites référence à des terrains sur le pont Jeanne Rose sur lesquels nous avons un compromis avec un promoteur qui a déjà implanté sur la Communauté Urbaine et qui souhaite encore implanter et que du coup le projet qui était prévu ne se fait pas, que vous avez découvert dans la presse, vous l'avez dit vous-même, vous l'avez découvert dans la presse ; moi-même je n'ai jamais été informé. La seule information que j'ai eu figurez-vous du porteur de projet, en l'occurrence KFC, puisque vous faites référence à ça, c'est le porteur de projet qui quand il a vu ça dans la presse m'a téléphoné pour me dire

qu'il maintenait son projet et qu'il ne comprenait pas ce genre de propos dans la presse. Voilà l'élément que j'ai eu. Au-delà de ça il est possible que le projet ne se fasse pas après tout. Ce n'est pas en tout cas l'élément que j'ai à ma connaissance par le porteur de projet lui-même. Bon s'il ne se fait pas, admettons, et bien il y aura d'autres projets. Vous savez on a pas mal de projets qui sont aujourd'hui en attente, et donc on n'est pas inquiets là-dessus, et puis l'enjeu n'est pas le même que celui que je viens de présenter pour Virtuo.

Donc quand nous n'avons pas de garanties, nous ne vendons pas. Par ailleurs vous avez dit une remarque qui est fausse, je vous invite à aller à Coriolis, parce que je pense qu'il y a un petit moment que vous n'y êtes pas allé, d'aller voir les locaux qui sont à Coriolis, quand vous dites que la plupart des locaux sont vides et bien moi, j'aimerais que vous me disiez où ils sont vides. Effectivement il y a quelques locaux qui sont vides en tertiaires, qui restent à la location, mais il n'y en a pas tant que ça. Je rappelle que sur Coriolis aujourd'hui, il y a environ 700 emplois sur la zone, donc on est loin d'avoir une zone qui ne se développe pas et qui n'est pas une véritable zone d'activités. Donc voilà il y a en projet sur Coriolis beaucoup de choses en ce moment. Nous sommes extrêmement sollicités. Pas plus tard que ce matin et je n'en dirais pas plus, on recevait encore avec le vice-président, une société qui veut s'implanter sur Coriolis. Nous avançons sur un village d'entreprises, parce que nous avons là aussi de la demande. Nous avons, et vous avez vu comme moi si vous êtes allé à la gare, le panneau de construction d'un 2ème bâtiment tertiaire. Donc voilà, je pourrais continuer assez longtemps, mais Coriolis croyez-moi c'est une zone qui va se développer et qui va se développer très vite.

On a la chance d'être attractif, il faut en profiter mais nous sommes extrêmement vigilants sur les projets qui arrivent. Je vous l'avais dit un jour, si on n'avait pas été vigilants sur les projets, vous savez aujourd'hui Coriolis ce serait plein en bâtiment. Qu'est-ce qu'il y aurait dans les bâtiments, je ne sais pas, mais en tout cas ce serait plein. Ce n'est pas ce que nous avons souhaité. Nous souhaitons vraiment avoir une logique sur Coriolis. Et c'est cette logique que nous maintenons. Voilà je pense avoir répondu avec précisions à votre question, à la fois sur les garanties, à la fois sur le projet. On chemine pas à pas, mais dans le monde économique tout peut se produire à tout moment, et c'est pour ça qu'il y a des clauses qui nous permettent de récupérer le foncier, bien entendu. Voilà, je me suis permis de répondre Mme la vice-présidente parce que je suis plutôt pas mal ces sujets-là avec le vice-président. Donc voilà, je ne sais pas si le vice-président veut rajouter quelque chose ?

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Non, non Président, vous avez raison, on est très vigilants et souvent moi qui voyage comme le Président entre Chalon et..., n'est-ce pas Guy ?, on était ensemble il n'y a pas très longtemps sur Saôneor, on s'aperçoit qu'il y a une concurrence territoriale aussi qui existe, et que la stratégie, finalement, même de Chalon est la même que nous. Il ne s'agit pas de dilapider des hectares pour faire uniquement des boîtes vides, mais on sait aussi que sur la superficie totale de Coriolis, on a des possibilités de travailler par zonage et les grandes parcelles sont plutôt presque celles qui sont en arrière-plan et on travaille de façon beaucoup plus qualitative sur ce qui est la façade et ce qui correspond y compris en termes de prix au mètre carré à une plus-value importante. Ceci dit, ce n'est pas ça qui nous guide, mais une recette de plus de deux millions, ça va quand même améliorer le bilan de l'opération, parce qu'on y fait des travaux, mais on se rend compte qu'il y a quelques années on aurait eu du mal à vendre à 25 euros. Je pense que ça prouve qu'il y a à la fois de la pression, mais pas pour faire n'importe quoi, et là ça fait plusieurs fois qu'avec Virtuo on est allés jusqu'au bout y compris peut être de renoncer à leur faire une promesse de vente.

M. le Président.- Enfin, il n'y a pas si longtemps que ça on était à 18 euros et puis maintenant on est à 25, on a même été à un moment donné à 13, alors après c'est en fonction des projets, en fonction de certains éléments. Mais à 25 euros, on reste très attractifs. Et ce n'est pas deux millions, c'est presque trois millions, je précise que c'est 2 809 375 euros hors taxes, ce qui est quand même pas mal. Et puis sur Coriolis aujourd'hui on est prêts à vendre des terrains, et certains sont intéressés, pas à 18, pas à 25, mais à 35. Ce qui montre aussi l'attractivité, contrairement à ce que certains peuvent dire ou penser.

D'autres questions ? Pas de questions. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent pardon ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

TORCY - Zone d'activités CORIOLIS - Vente de terrain pour implantation d'une plateforme de distribution à vocation logistique

Le conseil décide :

- *de vendre à la SAS VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY, dont le siège social est à PARIS (75012), 2-22, place des Vins de France, identifiée sous le numéro de SIRET 52007362800049, représentée par son Président, Grégory BLOUIN, 112 375 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section AN n°74 sur la commune de TORCY ;*
- *de fixer le prix de cette cession à la somme de 25,00 € H.T. le mètre carré, soit un montant total de 2 809 375,00 € H.T, à ajuster en fonction de la surface effective à céder d'après le document d'arpentage à venir ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2023 sur la ligne correspondante.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. MONTCEAU-LES-MINES - Quartier des équipages - vente de terrain à la SCI 3A INVEST

M. le Président.- Nous passons au quartier des équipages avec une vente de terrain également. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Président. Alors une vente de terrains toujours, mais cette fois-ci à Montceau, dans le quartier des équipages. Cela concerne 2 parcelles de terrain de 775 mètres carrés environ et 175 mètres carrés environ, soit 950 mètres carrés. L'acquéreur c'est la SCI 3A Invest. Son projet c'est l'aménagement d'un parking pour sa clientèle. Un parking avec bornes de recharge électrique pour des véhicules légers. Dans les conditions de vente, il était précisé à l'acquéreur que l'espace ne pourrait être clôturé et qu'il y aurait des servitudes de passage, notamment pour permettre l'accès aux réseaux d'eau et d'assainissement qui sont présents dans ce secteur. Le prix qui a été proposé à la SCI, c'est 20 euros TTC le mètre carré, soit un montant total de 19 020 euros TTC pour 951 mètres carrés. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est d'approuver cette vente selon les conditions que je vous ai exposées, et d'autoriser la signature de l'acte chez le notaire, en l'occurrence Maître MAINTRE à Montceau. Mais ce qui vous est demandé également, c'est d'abroger la délibération que nous avons passée au conseil du mois d'octobre dernier, octobre 2022 au cours duquel nous avons traité cette question, mais en fait il y avait une erreur de prix. En effet initialement l'acquéreur souhaitait une plus petite parcelle, une plus petite surface de terrain, ce qui faisait un montant de seize mille quatre cents euros. Puis la surface a été modifiée, elle est devenue plus importante, mais le montant n'avait pas été modifié dans la délibération, ce que nous avons bien entendu dû rectifier, d'où l'objet de la délibération de ce soir. Voilà.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

MONTCEAU-LES-MINES - Quartier des équipages - vente de terrain à la SCI 3A INVEST

Le conseil décide :

- *d'abroger la délibération n°22SGADL0096 en date du 6 octobre 2022 ;*
- *de vendre à la S.C.I. 3 A INVEST, dont le siège social est situé 4 rue de l'embarcadère, à MONTCEAU-LES-MINES, identifiée sous le numéro de SIRET 89953640300012, représentée par Monsieur Abdallah JAOUJ et Monsieur Lionel POLITI, ses gérants, 951 m² correspondant aux parcelles cadastrées section AH n°505 (ex n°376) de 776 m² et AH n°507 (ex n°489) de 175 m², sur la commune de MONTCEAU-LES-MINES ;*
- *de fixer le prix de cette cession à la somme de 20,00 € TTC le mètre carré, soit un montant total de 19 020 € TTC ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2023 sur la ligne correspondante.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2022

M. le Président.- Nous avons ensuite, sans présentation, le rapport annuel - on passe au développement territorial - le rapport annuel du concessionnaire de Gaz. Je ne vais pas, ni un vice-président, ni une vice-présidente, en faire la lecture. Là, il s'agit de prendre acte de ce rapport annuel du délégataire. C'est bon, on prend acte ? A l'unanimité ? Je vous remercie.

GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2022

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du délégataire Gaz et réseau Distribution de France relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau gaz de la Communauté Urbaine pour l'année 2022*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2022

M. le Président.- Le très haut débit, idem. Même vote ? Unanimité pour prendre acte, mais doivent sortir, pardon, excusez-moi, parce que là il y a des conflits d'intérêts. J'ai été un petit peu trop vite : Philippe PIGEAU, Montserrat REYES et moi-même, désolé. C'est Daniel MEUNIER qui va mettre aux voix. Heureusement on n'avait pas voté.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, quelle ne fut pas ma surprise, maintenant que les personnes sont sorties, sachant qu'effectivement il s'agit encore une fois de prendre acte sur ce rapport, d'apprécier les conditions du service public et puis les services qui ont été effectués en 2022. Sachant que c'est un rapport qui a été présenté récemment à la Commission consultative des services publics locaux. Voilà, donc nous passons aux votes, chers collègues. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des contre ? Des pour ? Je vous remercie.

Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2022

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du délégataire Creusot Montceau Networks relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau très haut débit de la Communauté Urbaine pour l'année 2022.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur David MARTI et Madame Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Mise en place d'un règlement d'intervention concernant le budget d'investissement dédié aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

4. Mise en place d'un Règlement d'attribution concernant les subventions à destination des associations étudiantes

M. le Président.- On a deux un rapport.. D'abord la mise en place d'un règlement d'intervention concernant le budget d'investissement dédié aux acteurs de l'enseignement supérieur et l'autre qui suit, un règlement d'attribution également pour les associations d'étudiants. Donc je vais vous présenter les 2. Faire ressortir Cyril GOMET, Jeremy PINTO il n'est pas là, Laetitia MARTINEZ non plus, Lionel DUPARAY et idem pour les 2.

Donc sur le premier rapport, là il s'agit des acteurs de l'enseignement supérieur avec un objectif qui est de les accompagner sur les projets qui sont dédiés avec 3 thématiques : investissements en matériel technique destiné aux enseignements, à la recherche et au transfert de technologie, des investissements immobiliers et mobiliers liés à la formation ou à la recherche, à l'attractivité des filières d'enseignement supérieur, à l'équipement des établissements pour répondre aux besoins des enseignements et puis des investissements liés à la vie étudiante au sein des établissements. Il est donc envisagé de soumettre une attribution d'aides dans les dispositions qui sont définies au règlement d'intervention. L'aide de la Communauté prend la forme d'une subvention qui ne peut pas dépasser 80% du coût total du projet. Un établissement peut déposer plusieurs demandes de subventions par an, mais l'aide financière globale, elle, est plafonnée à 40 000 euros quel que soit le nombre de projets par établissement. Et la subvention de la Communauté est accessible à partir d'un montant de dépenses subventionnables de 2 000 euros.

Voilà pour cette délibération et puis celle qui suit donc, qui concerne les subventions à destination des associations étudiantes, c'est le même principe que celle que je viens de vous proposer à peu près parce que les montants ne sont pas les mêmes. Là on aide les associations étudiantes. Le montant

maximum versé dans ce cadre, dans le cadre de l'appel à projet, s'élève à 1 000 euros et le montant minimum à deux cents euros. La subvention interviendra en complément d'un montant attribué par la Communauté s'il s'agit aussi des communes, puisque nous pouvons accorder aux communes la possibilité également d'attribuer des subventions aux associations étudiantes. Et le montant total perçu regroupant une subvention municipale et une subvention communautaire ne peut pas excéder 80 pour 100 du budget total de l'action. Vous avez les thématiques qui sont notées également pour les associations d'étudiants.

Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix les 2 si vous voulez bien, sauf si quelqu'un se manifeste pour dire qu'il vote l'une et pas l'autre, mais je ne pense pas. Donc pour les 2 : qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité pour les 2, je vous remercie.

Mise en place d'un règlement d'intervention concernant le budget d'investissement dédié aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le conseil décide :

- *D'approuver le règlement d'intervention en matière d'enseignement supérieur et de recherche.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application*

Observations : Etant précisé que M. Cyril GOMET, M. Jérémy PINTO, Mme Laetitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Mise en place d'un Règlement d'attribution concernant les subventions à destination des associations étudiantes

Le conseil décide :

- *D'approuver le règlement d'intervention 2023/2024.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application*

Observations : Etant précisé que M. Cyril GOMET, M. Jérémy PINTO, Mme Laetitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Programme "Petites villes de demain" - Approbation de la convention-cadre entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville de Montchanin et l'Etat

6. Dispositif "Centralités rurales en région" - Approbation de la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Montchanin entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin

M. le Président. - Alors ensuite, nous avons : «Petites villes de demain», centralité rurale en région. Deux délibérations, que va nous présenter Évelyne COUILLEROT, qui sont liées d'ailleurs parce que c'est la même ville qui peut en bénéficier en l'occurrence. Je vais demander quand même à Jean-Claude LAGRANGE de sortir pour ces 2 délibérations. Laetitia MARTINEZ n'est pas là. Non. Alors le Maire de Montchanin ? C'est une bonne question ? Je me retourne vers le service juridique. Le maire de Montchanin

pour «Petites villes de demain». Est-ce qu'il doit sortir ? Non d'accord. Donc il n'y a pas nécessité. Vous êtes sûr ? Bon. Evelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Merci Président. Oui je vais vous présenter les 2 rapports en même temps, le rapport centralités rurales étant complètement partie prenante de la convention «Petites villes de demain». Donc la Communauté Urbaine et la ville de Montchanin se sont conjointement engagées aux côtés de l'Etat dans ce programme «Petites villes de demain» dont la signature de la convention d'adhésion vous est soumise aujourd'hui et que vous avez en pièce jointe. Elle sera signée le 5 juillet prochain, non... a été signé le 5 juillet 2021 mais sera signé en juillet par le Président de la Communauté avec le préfet et le maire de Montchanin. Cette stratégie de revitalisation urbaine a été travaillée dans le cadre d'une étude qui s'est faite et en partenariat très étroit avec les élus de Montchanin , les élus de la Communauté Urbaine et puis les services de ces 2 collectivités et bien entendu avec les services de l'Etat, puisque ce programme national est piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires et s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants afin de renforcer leur centralité, leur attractivité, ceci en lien avec les intercommunalités auxquelles elles appartiennent. Et tout ceci doit nous conduire à la fin du mandat 2026.

Je vais vous proposer à ce stade de basculer sur le diaporama que vous avez en pièce jointe qui ne sera pas projeté, mais que vous avez soit en format papier, soit en pièce jointe de ce rapport, de façon à rentrer un tout petit peu plus dans les détails. Si nous allons sur la diapo 3, elle fait bien voir, cette diapo, à quel point Montchanin est un pôle relais de l'armature urbaine de la Communauté Urbaine et à quel point le renforcement de son attractivité est importante pour la commune elle-même, mais également pour la Communauté Urbaine et les bassins de vie auxquels elle appartient.

Si vous passez à la diapo suivante, vous avez quelques éléments sur la situation de la commune sur notre territoire. Ces éléments, principalement, indiquent que les différents indicateurs correspondant à Montchanin sont des indicateurs que nous retrouvons sur d'autres petites villes, comme la diminution de la population, son vieillissement, un certain nombre de vacances résidentiels. Ce sont des éléments qui sont classiques dans les programme «Petites villes de demain» et qui sont à en prendre en compte pour définir la stratégie de la Communauté Urbaine. Donc, je le disais, ce programme «Petites villes de demain» a pour but d'accroître l'attractivité de la commune, notamment à travers le développement de son attractivité résidentielle, en permettant non seulement l'accueil, le maintien des publics, des populations existantes sur le territoire, mais également l'accueil de nouvelles populations. Le travail et vous allez le voir par la suite est mené de façon totalement transversale afin d'articuler tous les leviers de la revitalisation urbaine, comme l'habitat, le commerce, l'espace public, les mobilités actives et la transition écologique et numérique.

L'étude que j'évoquais à l'instant, qui a été menée, a permis de définir la stratégie en définissant 3 principales zones d'actions de façon atteindre les orientations et les objectifs fixer. Ces 3 zones, c'est à la fois l'avenue de la Libération, la ville centre et puis une entrée de ville apaisée sur le côté de la Halte nautique et de l'étang de la Muette. Un certain nombre de leviers vont être actionnés, comme je l'évoquais, l'habitat, bien entendu, mais aussi des leviers urbains et paysagers, afin et bien de rentrer aussi dans les attentes que peuvent avoir les populations actuelles et les nouvelles populations. Egalement un élément important sur la commune c'est d'utiliser les leviers patrimoniaux et touristiques, qui ne sont pas propres à la commune, mais qui sont importants et réels et qui peuvent être utilisés de façon à renforcer l'attrait de Montchanin, comme par exemple la halte nautique que j'évoquais tout à l'heure ou la base de loisirs.

Si nous poursuivons, nous arrivons sur les orientations stratégiques du programme «Petites villes de demain» qui sont des orientations stratégiques classiques visant à renforcer les centralités de la commune, à renforcer son rôle de pôle relais dans l'armature urbaine de la communauté, en créant de nouveaux logements de façon à atteindre à l'horizon 2030 une population d'au moins 1000 habitants, de renforcer la dynamique commerciale, de valoriser davantage l'offre de services existants sur la commune qui est déjà très large et importante, et puis, bien entendu, d'accompagner la transition écologique en améliorant le maillage des pôles et modes actifs et notamment en faisant référence à la continuité avec

l'Euro vélo 6 et les communes environnantes à Montchanin. Et enfin, c'est le point 5, c'est la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestres afin de valoriser le patrimoine.

En rentrant, en continuant un peu plus pour entrer dans le détail donc, 5 orientations stratégiques ont été retenues que je vais vous décliner. Tout cela pour avoir 31 actions d'ici 2026 et 10 projets de maturation. Donc les 31 actions retenues d'ici de 2026, sont des actions à court terme et qui rentrent d'ailleurs dans le contrat de centralité rurale avec la région pour une partie d'entre elles, qui sont mises en œuvre en valorisant les dispositifs existants et les actions communautaires, mais aussi qui sont d'ores et déjà inscrites dans le PPI de la Communauté Urbaine, au budget de la ville de Montchanin ou portées par des partenaires comme l'OPAC ou la CCI qui peuvent venir en co-financement des collectivités. Par ailleurs, vous avez effectivement 10 projets dit « de maturation », qui sont des projets qui vont permettre de se projeter davantage dans l'avenir, qui eux sont là pour alimenter l'élaboration du futur d'un prochain mandat de la Communauté et de la commune de Montchanin. Vous avez en exemple les réflexions qui à ce stade sont sans engagement financier, mais les réflexions qui portent sur les projets tels que la démarche exploratoire sur le quartier de la gare TER.

Alors pour l'orientation 1, sans surprise puisque je l'ai évoquée à plusieurs reprises, c'est là le renforcement et l'amélioration de l'habitat en proposant de nouveaux logements pour retrouver je le redis au moins 5 000 habitants, en tout cas pour faire venir de nouvelles populations d'ici l'horizon de 2030, en requalifiant le parc privé, en remobilisant des logements vacants, en adaptant des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et puis en construisant de nouveaux logements, en recherchant la densification et puis des modes de bâti alternatif. Alors ces différents, ces différentes pistes de travail sont en cohérence complète avec le PLUi de la Communauté Urbaine dont vous avez sur votre écran une carte qui en est extraite et qui fait voir les projections de création de logements. C'est également, puisque j'évoquais la densification, c'est également en cohérence avec la recherche de sobriété foncière renforcée par l'objectif ZAN. Vous avez des différences, ces différents éléments qui sont repris dans la diapos suivante. Ce qu'il est important d'avoir en tête, c'est que, pour cela, tout un travail a été fait dans la précision de façon à repérer le foncier disponible intéressant et puis également le foncier mutable, de façon à être sur une stratégie de densification de l'habitat.

L'orientation 2, nous sommes sur le renforcement de la dynamique commerciale. Alors, Montchanin est une commune avec 109 logements commerciaux répartis sur la commune, mais dont à peu près 50 pour 100 sont regroupés sur l'avenue de la République. Un diagnostic a été fait en lien avec la CCI de façon à avoir une vision précise de cette dynamique commerciale et puis de dynamiser, d'associer différents commerces qui ont été invités tout au long de ce travail de diagnostic. Les enjeux sont de rendre d'avantage lisible l'offre commerciale, qui est bien réelle, mais parfois très étendue sur la commune même sur l'avenue de la République et de façon à avoir une dynamique globale de l'ensemble des commerçants pour valoriser leurs propositions en lien également avec l'importante offre de services que j'évoquais préalablement. Vous avez sur la diapo suivante, les orientations en termes, quelques orientations en termes de fiches action comme le soutien - alors qui se déclinent bien entendu à travers le plan commerce de la Communauté Urbaine - comme par exemple le soutien à l'association des commerçants de la ville, la mise en place d'un chèque et carte cadeau communautaire, le soutien financier par la rénovation des locaux commerciaux et l'accompagnement des projets qui peuvent arriver sur la commune. Alors, l'accompagnement de la transition numérique est porté plus particulièrement en lien avec la CCI et les actions que celle-ci souhaite développer.

Egalement sur cette orientation, j'évoquais les services et équipements qui sont importants, puisque Montchanin joue un vrai rôle de centralité à l'échelle de son bassin de vie, que ses équipements et services sont nombreux, notamment les services scolaires, les services petite enfance, de santé et les services pour les sportifs. Tout cela offre un levier d'attractivité pour la commune et de nouveaux projets sont mis en tant que fiche action comme la construction d'un nouveau restaurant scolaire sur le groupe Boutavant, la convention avec la scène nationale de l'ARC du Creusot, tout un volet sécurité porté en lien avec la gendarmerie et puis l'installation de jeu autour du centre social et culturel de la Tuilerie, installation portée en lien et en concertation avec les habitants.

La 3ème orientation concerne la transition écologique de la commune, en privilégiant des aménagements durables des espaces publics, en amenant le plus possible la nature en ville et en privilégiant également la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie. Vous avez un certain nombre d'éléments qui vous sont présentés : recréer du lien entre les différentes polarités de la ville. Ce sont les 3 polarités que je vous ai indiqué au tout début de mon propos sur la carte présentée. Intégrer les principes de l'aménagement durable dès que des aménagements sont faits. Définir un nouveau partage de l'espace avec notamment le développement des mobilités actives. Amener davantage la nature en ville, donc en confortant tous les apports en termes de plantation. Revitaliser bien entendu également les commerces et puis avec une gestion économe des ressources énergétiques et limiter les gazs à effet de serre. Alors tout cela passe par un certain nombre de fiches action que vous avez sur la diapo suivante. La première est d'ores et déjà bien engagée et est portée par la Communauté Urbaine en lien avec la commune de Montchanin. Il s'agit de l'aménagement des espaces publics du pôle petite enfance. Vous avez également la désimperméabilisation et végétalisation de deux cours d'école, ça c'est un projet porté directement par la commune de Montchanin, la création d'un verger de sauvegarde et un espace arboré de loisirs sur le quartier de la gare. Une partie est déjà réalisée. En termes de transition énergétique, l'élaboration d'un schéma directeur de rénovation énergétique des bâtiments publics. Une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain et la rénovation de l'éclairage public de la commune.

Pour l'éclairage - pardon pour l'orientation n°4, vous voyez à travers la carte qui vous est présentée l'importance d'améliorer le maillage des parcours de modes actifs sur une commune très étendue, notamment, bien entendu, pour les parcours du quotidien, mais aussi en lien avec le reste du territoire, la gare TGV, les itinéraires touristiques comme ceux du canal centre et de l'euro vélo 6. Un enjeu très important sera d'améliorer le pôle multimodal de la gare TER. En termes de fiches action, nous retrouvons sur la diapo suivante un certain nombre d'aménagements en lien avec les grands objectifs que je viens d'évoquer, comme l'aménagement de la liaison piétonne entre la gare TER et l'avenue de l'Europe-gare TGV, l'aménagement la tranche 2 rue de Mâcon qui là aussi est dans les tuyaux et portée par la Communauté Urbaine, l'étude de la poursuite de la voix douce sur rail qui est, en termes de réflexion, portée dans le cadre de projets à venir, de projets de maturation. Ensuite l'action de sensibilisation de sécurité routière et de mobilité apaisée, la recherche d'améliorations et de sécurisation des continuités cyclables entrée sud de la ville. Et vous avez la diapo correspondante avec un enjeu à ce stade bien identifié, mais non résolu, avec le rond-point que vous voyez à votre écran, qui est une véritable rupture dans le cadre des mobilités actives, mais dont la problématique n'est pas si simple que cela à résoudre.

Enfin dernière orientation, l'orientation 5 qui veut inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique, fluviale, cyclable et pédestres et valoriser son patrimoine. La commune en elle-même ne bénéficie pas d'un potentiel touristique qui lui est propre, mais les enjeux qui sont fixés lui permettent de bénéficier de cette opportunité et de mettre en valeur son patrimoine paysager et bâti à travers un certain nombre d'orientations et d'actions, comme la création en cours du pôle de recherche et de conservation de l'Ecomusée, le sentier de randonnées et de balades vertes, la visite patrimoniale Dimanche hors les murs et puis le projet à mûrir de ré-exploitation de la halte nautique sur le canal du Centre.

Une fois que je vous ai évoqué l'ensemble de ces objectifs et fiches action, reste le calendrier de validation que je vous ai indiqué au début de mon propos avec la signature à venir de la convention. Et puis la gouvernance avec toute une série d'instances. A retenir : le comité de projet partenarial puisqu'il est co-piloté par l'État, la Communauté Urbaine et la ville de Montchanin. Il est composé des membres signataires de la convention que je viens d'évoquer, mais également des partenaires financiers financeurs et des partenaires locaux comme par exemple l'OPAC, la banque des territoires, mais également d'autres partenaires comme l'ADEME, le CEREMA qui peuvent eux venir apporter leurs compétences sur un certain nombre de sujets.

Voilà, M. le Président, le plus rapidement possible présenté un projet très vaste qui a été travaillé pendant de nombreux mois entre les élus et les services ville de Montchanin et Communauté Urbaine, en lien avec l'Etat. C'est le résultat d'un véritable partenariat qui projette la commune à l'horizon 2026 et

largement au-delà, de façon à améliorer son attractivité et mettre davantage en valeur tous les éléments favorables qu'elle peut d'ores et déjà avoir.

M. le Président.- Merci pour cette présentation qui a été précise. Je ne sais pas si le Maire de Montchanin veut rajouter quelque chose ?

M. Yohann CASSIER.- Oui, M. le Président, merci de me permettre d'intervenir sur un dossier essentiel et très important pour la commune de Montchanin et saluer la présentation d'Evelyne qui maîtrise aussi bien que moi la ville de Montchanin et cela m'inquiète un petit peu... Donc, concrètement, c'est un accélérateur de projets qui va nous permettre aujourd'hui à partir d'un diagnostic positif qui nous a permis de mettre en avant les difficultés qui sont les nôtres et pouvoir nous engager sur des actions concrètes, et je dirais même d'imaginer des sous-actions, parce que chaque chose en amène une autre. Aujourd'hui on aborde avec plus de sérénité les difficultés qui sont les nôtres et on le rappelle assez régulièrement et dans l'étude qui a été menée. Montchanin, c'est un bassin de vie et les maires des communes voisines, de l'ancien canton comme on dit encore chez nous, voient aussi d'un bon œil l'évolution qui va être apportée sur la ville de Montchanin. Moi, je voudrais saluer tout le travail de collaboration avec l'ensemble des services parce, que ça a démarré avec Jean-Yves VERNOCHE, qui est présent dans le public, c'est de nombreuses réunions où les échanges parfois ont été vifs, parce qu'on défend des projets, des idées. Les collaborateurs aussi bien au niveau de la Communauté Urbaine ou de la ville de Montchanin se sont empressés de tenir les délais, parce qu'on devait avoir jusqu'au 30 juin, il me semble, pour valider cette convention. Aujourd'hui on peut se dire que à Montchanin une dynamique est engagée. Les actions sont identifiées. Maintenant, les moyens on les a, donc on voit d'un bon œil cette démarche et le programme «Petites villes de demain», je pense, va rayonner sur l'ensemble de la Communauté Urbaine et on reste bien évidemment à votre disposition pour peut-être vous faire part des différents diagnostics qui peuvent aussi vous accompagner, les différents élus de la communauté. Voilà merci M. le Président et puis grand merci encore à l'ensemble des collaborateurs de la Communauté Urbaine.

M. le Président.- Merci . Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant que je mette aux voix ? Non, alors je mets aux voix. Donc, les 2 délibérations. Alors attendez faut que je reprenne donc «Petites villes de demain» donc c'est la déclinaison de ce programme avec l'État et puis les centralités rurales, elles, c'est avec la région, voilà. Je mets les 2, sauf si quelqu'un s'exprime pour qu'on les sépare ? Personne. Qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté. Je vous remercie.

Programme "Petites villes de demain" - Approbation de la convention-cadre entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville de Montchanin et l'Etat

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention-cadre « Petites villes de demain », à intervenir entre l'Etat, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin,*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, et Madame Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Dispositif "Centralités rurales en région" - Approbation de la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Montchanin entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Montchanin, entrant dans le dispositif « Centralités rurales en région », à intervenir entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin.*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant.*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toute subvention s'y afférant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, et Madame Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

7. Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2023

M. le Président.- On peut faire rentrer Jean-Claude LAGRANGE. Attendez, je vérifie s'il ne doit pas sortir à la suivante, parce qu'il y a du monde à la suivante. Non, il peut rentrer. Par contre, vont devoir sortir : Sébastien GANE, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Christophe DUMONT, Pascale FALLOURD, Christian GRAND, Lionel DUPARAY, Yohann CASSIER, Eric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU, Laurent SELVEZ, Marie Claude JARROT qui n'est pas là, moi -même, Danièle PICARD, elle n'est pas là, Jeremy PINTO non plus, Gilda SARANDAO et Marie-Thérèse FRIZOT. Il faudra la rajouter Mme FRIZOT dans la politique de la ville, car elle est dans un conseil d'administration d'une association qui est concernée. Pour le département, oui, tout à fait. Alors du coup, je passe la parole à Bernard DURAND qui attend que je sorte de la salle.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, je passe donc la parole à Bernard DURAND.

M. Bernard DURAND.- Merci Daniel, j'avais peur de parler devant plus personne. Alors il s'agit, mes chers collègues, de vous présenter à travers ce rapport le résultat de l'appel à projets 2023 dans le cadre du contrat de ville qui, je vous le rappelle, se termine à la fin de l'année. Nous devrions connaître les nouvelles contractualisations, la nouvelle contractualisation ainsi que les modalités avant la fin de l'année on l'espère bien pour l'année 2024-2030.

Pour mémoire je rappelle que nous avons 5 quartiers prioritaires sur 3 villes : Tennis et Harfleur sur Le Creusot, résidence du lac sur Torcy, le Bois du Verne et les rives du Plessis sur Montceau avec les thématiques principales qui étaient de 3 ordres : l'emploi, la formation, l'insertion ; la jeunesse, la prévention, la parentalité et l'habitat et le cadre de vie. Cette année, 75 actions nouvelles ou en reconduction ont été sélectionnées et 63 actions ont été retenues par le comité de pilotage qui s'est réuni le 29 mars dernier, réunissant les représentants des financeurs sous la coordination de la Communauté Urbaine.

Je vous rappelle les sommes engagées. L'Etat, pour 287 000 euros. La Communauté Urbaine, pour 103 300, on a triplé notre participation à ces appels à projet. Le conseil régional, pour 35 000 euros et la CAF, pour 22 500 euros. Ce soir nous devons donc nous prononcer sur la liste des projets associatifs cofinancés par la Communauté Urbaine et conformément aux orientations définies par celle-ci, à savoir l'accompagnement global des demandeurs d'emploi vers la formation et l'emploi, l'intégration des jeunes

et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi, la mise en œuvre des actions d'éducation et de prévention santé et enfin les actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté du vivre ensemble et de la mixité sociale de lutte contre les discriminations de l'égalité femmes-hommes.

Vous avez le détail des actions et les conventions afférentes que je ne détaillerai donc pas. Nous cofinancerons cette année 36 actions. Il vous est donc demandé d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets précisant les modalités de participation de la Communauté Urbaine et enfin d'autoriser le versement aux associations et porteurs de projets pour les actions précitées. Voilà M. le Président.

M. Daniel MEUNIER. - Bien merci Bernard pour cette présentation. Y a -t-il des souhaits de prise de parole ? Non. Je pense qu'effectivement à l'exemple du dispositif «Petites villes de demain» on ne peut que saluer encore une fois un partenariat très riche au travers - qui porte de beaux fruits - au travers d'actions très diversifiées qui touchent de nombreux publics des quartiers prioritaires. Donc je suppose que le vote sera certainement sans appel. Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Des contre ? Des pour ? Merci pour ce vote à l'unanimité. Ce serait... voilà c'est bien de rappeler tout le monde. Ils sont plus nombreux que nous dans cette salle je pense.

Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2023

Le conseil décide :

- *de valider la répartition du fonds communautaire politique de la ville selon la répartition suivante : Accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi / Intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi*

Actions	Porteurs	CUCM
Mon quartier vers l'emploi	AGIRE	2 400 €
Mise en œuvre des clauses sociales dans les quartiers prioritaires de la CUCM	AGIRE	11 000 €
Du quartier à ma ville, la langue française en pratique	AGIRE	5 000 €
On ne naît pas entrepreneur, on le devient	BGE	3 000 €
Le numérique apprivoisé	APOR	12 000 €
Diffuseur de solidarité	Unis-cités	5 000 €

Actions d'éducation, soutien à la parentalité et de prévention

Actions	Porteurs	CUCM
La montagne, mon nouvel espace de compétences	Coopérative scolaire de l'école Rosa Parks	5 000 €
Espaces ressources pour le soutien à la parentalité	Sauvegarde 71	25 000 €
Mise en place de séjours Educasport pour les élèves de l'école du Champ Cordet à Torcy	Creusot Défi 2000	5 000 €
Mise en place d'une école « multi-sports » pour les enfants et les parents	Creusot Défi 2000	2 900 €

Actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations :

Actions	Porteurs	CUCM
Soutenir les actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire	Lutte et forme Montceau	3 000 €
Au cœur des cultures de toutes les couleurs	Centre de Francophonie de Bourgogne	4 000 €
Développement du judo dans les QPV	Alliance Dojo 71	8 000 €
Le théâtre médiateur des causes nationales égalité femmes-hommes et violences sexistes et sexuelles	Les Z'Opposés	1 000 €
Démocratiser l'accès à l'art et à la culture	L'Arc	5 000 €
Mon quartier à bras le corps	Zone Lutte	5 000 €
Les contes au sein du quartier	Riheb	4 000 €
sensibiliser à la vie quotidienne d'une personne atteinte de troubles autistiques	Le phare ici et ailleurs	3 000 €

- d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets, précisant les modalités de participation de la Communauté Urbaine,
- d'autoriser le versement aux associations et porteurs de projet pour les actions précisées, les sommes suivantes au titre du fonds communautaire politique de la ville

Observations : Etant précisé que Monsieur Sébastien GANE, Madame Monique LODDO Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Yohann CASSIER Monsieur Eric COMMEAU, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur. David MARTI, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Gilda SARANDAO et Mme Marie-Thérèse FRIZOT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. ÉCUISSSES - CORIOLIS 2 - Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec SAÔNE-ET-LOIRE THD

M. le Président.- Alors maintenant nous passons à Ecuisses, sur Coriolis, la signature d'une convention d'installation de gestion d'entretien et de remplacement de ligne. Sans présentation, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, merci.

ÉCUISSSES - CORIOLIS 2 - Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec SAÔNE-ET-LOIRE THD

Le conseil décide :

- D'approuver le projet d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le bâtiment CORIOLIS 2, situé avenue de l'Europe, sur la commune d'ÉCUISSSES ;
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la société Saône-et-Loire THD, enregistrée au RCS de Nanterre et immatriculée sous le numéro 808 637 623, dont le siège social est situé 3-5-7 avenue de la Cristallerie, immeuble Crisco Uno à SEVRES (92310), représentée par son

Président, à savoir la société XPFIBRE.CVN, enregistrée au RCS de Nanterre et immatriculée sous le numéro 508 094 927, dont le siège social est situé 3-5-7 avenue de la Cristallerie, immeuble Crisco Uno à SEVRES (92310), elle-même représentée par Monsieur Sébastien NOURRY, suite à la délégation de signature consentie du Président de XPFIBRE.CVN.

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Contrat de territoire "Territoires en action" 2022-2028 - Autorisation de signature de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté

M. le Président.- Autre gros sujet que j'ai évoqué lors de mon propos liminaire, le contrat de territoire qu'on appelle le Territoire en action avec la région. Je vais demander à Isabelle LOUIS de le présenter et à Jean-Claude LAGRANGE de sortir de la salle à nouveau, j'en suis désolé. Isabelle LOUIS.

Mme Isabelle LOUIS.- Merci M. le Président. Par la présente délibération, il s'agit de signer la convention avec la région Bourgogne Franche-Comté du contrat Territoire en action pour la période 2022-2028. L'assemblée régionale a approuvé en janvier 2022 son nouveau cadre d'intervention en matière de politique d'aménagement du territoire, dont les grands principes sont contenus dans le SRADDET.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a proposé un projet de contrat de territoire en action par une délibération du 24 mars 2022 définissant des axes stratégiques organisés autour des priorités suivantes : faire du territoire un pôle économique majeur en Bourgogne Franche-Comté, renforcer les fonctions métropolitaines supérieures, améliorer l'attractivité résidentielle et le cadre de vie, préserver les ressources et accompagner les transitions écologiques. Vous avez sans doute remarqué qu'un document powerpoint se situe en annexe ou plutôt en document de cette délibération. Sur la diapo 5, vous verrez, je porte l'accent sur le fait de l'articulation de tous nos grands contrats, notre contractualisation, avec cette stratégie du territoire. En particulier le CRTE, le territoire en action dans ses deux volets et le contrat FEDERE dans son axe urbain couvrent l'ensemble des priorités de notre stratégie communautaire.

Je reviens à notre délibération après consultation des maîtres d'ouvrage et définition de critères permettant de sélectionner les différents projets, une liste de projets prioritaires a été établie pour chacun de ces deux volets, territorial et métropolitain, du contrat Territoire en action. Concernant les grands critères, vous les trouverez dans la diapo numéro 7, avec plus de détails sur cette analyse multicritère. J'en citerai 4 très rapidement : la cohérence des projets avec la stratégie territoriale mais également avec l'armature urbaine, que je ne vous rappelle pas puisque nous la présentons à chaque fois. La maturité et la temporalité, le phasage et le chiffrage et surtout une présentation des projets au stade DCE. Le Président l'a dit dans ses propos liminaires, il y aura une clause de revoyure en 2026 et il nous fallait donner priorité aux projets matures pour la période 2022-2026. Les critères financiers avec un critère très important que le projet ne soit pas générateur de dépenses supplémentaires pour la Communauté Urbaine. Et évidemment le critère : renforcer projets écologiques emblématiques et puis surtout du « zéro artificialisation nette ». Voilà pour les critères qui ont été définis pour bien choisir les projets qui nous ont été donc - dont la liste a été établie et que nous verrons par la suite. Je reviens à la délibération. Pour le volet métropolitain, comme l'a dit également le Président dans ses propos liminaires, il est très important pour nous, et c'est emblématique, que la Communauté Urbaine Creusot Montceau figure parmi les 5 grands territoires métropolitains retenus en région Bourgogne Franche-Comté, je le rappelle, que sont le Grand Dijon, le Grand Chalon, le Grand Besançon et le pôle Belfort Montbéliard. L'objectif est de renforcer les fonctions métropolitaines supérieures, innovation économique et levier de compétitivité régionale, enseignement supérieur et Recherche et enfin les équipements de rayonnement régional. La région Bourgogne Franche-Comté vous le savez avait fléché une enveloppe de 70 millions d'euros dédiée au volet métropolitain. Par un courrier du 6 avril 2023, la région a confirmé à M. le Président de la

Communauté Urbaine les 11 projets retenus dans le cadre de ce volet métropolitain pour une enveloppe de 11 346 286 euros affectée à notre territoire.

La liste des projets retenus se trouve en annexe de cette présente délibération et dans le diaporama à la diapo numéro 9. Je me permettrai de vous les citer. Il s'agit pour l'innovation économique et mobilisation des leviers de compétitivité régionale, de la requalification du site Konecranes et de l'aménagement de la zone TGV Coriolis respectivement pour des montants de subventions de 1 600 000 euros et de 1 152 286 euros. Pour l'axe Enseignement supérieur et recherche, la dépollution et la viabilisation des terrains pour l'accueil du centre de recherche Calhypso dans sa phase 2 pour un montant de subvention de 100 000 euros, la phase 2 du Technopôle pour un montant de subvention de 450 000 euros, l'aménagement des espaces centraux du campus universitaire pour un montant de 375 000 euros, la construction d'une résidence étudiante sur le campus avec une maîtrise d'ouvrage de l'OPAC pour un montant de 1 959 000 euros. Pour le 3^{ème} axe : rayonnement régional, équipement de rayonnement régional, la rénovation de l'exposition permanente du musée de l'homme et de l'industrie portée par la CUCM pour un montant de subvention de 670 000 euros, le pôle d'excellence gymnique Jean Bouveri en maîtrise d'ouvrage de Montceau-les Mines pour un montant de subvention de 1 900 000 euros, la rénovation énergétique de l'Arc pour une maîtrise d'ouvrage portée par le Creusot pour un montant de subvention de 640 000 euros et enfin les 2 complexes cinématographiques le Capitole et le Magic Panacéa portés par la société LCM au Creusot et à Montceau pour des montants de subventions identiques de 1 250 000 euros. Voilà pour le volet métropolitain.

Pour le volet territorial, l'objectif retenu par la Communauté Urbaine Creusot Montceau est le renforcement de son attractivité territoriale selon 3 axes. Le premier axe est d'accompagner le territoire à l'adaptation au changement climatique. Le 2^{ème} axe est de conforter l'attractivité du territoire par le développement de l'offre de service. Et le 3^{ème} axe est de faciliter l'accès à la santé pour tous, mais ne concerne que des dépenses de fonctionnement. L'assemblée régionale par délibération de juin 2022 a décidé d'accorder un montant de 3 435 378 euros pour la Communauté Urbaine au titre de ce volet territorial du contrat Territoire en action. La maquette financière est présentée dans la délibération et la liste des 9 projets prioritaires retenus pour cette première phase, ce premier phasage 2023 se trouve à la diapo 11. Vous avez programmé en 2023 les projets suivants : à Montceau-les Mines, construction de l'école maternelle François Pompon au Bois du Verne ; à Blanzy, la transformation des haras en lieu culturel ; au Creusot, la construction d'une éco-crèche ; à St-Bérain-sous-Sanvignes, la création d'une micro crèche avec une attention toute particulière de la CAF qui a accordé donc son aide au projet et à Marmagne, la construction d'un restaurant scolaire et enfin 2 projets, comme vous l'a dit le Président dans ses propos introductifs, la CUCM s'est limitée à 2 projets, au Creusot, la place Schneider et à Montceau, l'entrée ouest du Plessis.

Et puis nous avons déjà des projets pour une programmation prévue en 2024. Pour conclure, une gouvernance a été définie pour notre territoire. Nous avons fait le choix de mettre en place une gouvernance unique à travers ce que nous avons défini comme la conférence des financeurs qui a compétence sur l'ensemble des contractualisations. Cette conférence des financeurs s'est réunie le 26 mai dernier, et je vais en terminer par-là. La diapo 12 vous donne le calendrier de finalisation. Alors vous le savez les arbitrages régionaux pour le volet métropolitain ce sont tenus en mars avril 2023. Nous avons présenté cette programmation 2023 au conseil de développement durable pour une consultation citoyenne le 10 mai 2023. Il y a eu finalisation du contrat avec la région en mai autour du 15 mai et enfin cette conférence des financeurs le 26 mai avec la validation de la programmation 2023 telle que je vous l'ai décrite précédemment. Comme vous l'a dit le Président, la délibération et la signature de la convention sont des moments majeurs. Ce soir en conseil communautaire et puis demain à l'assemblée régionale. Enfin, j'avais aussi je ne vous l'ai pas lu parce que c'était la page suivante, concernant la composition de la gouvernance, c'est important de le noter j'y reviens, on y retrouve la région, l'Etat, le département, ainsi que des représentants des communes du territoire et des représentants des principaux partenaires, tel le conseil de développement durable, je vous l'ai dit qui a été consulté, mais aussi la banque des territoires. Des membres de l'exécutif communautaire pourront s'y adjoindre selon l'ordre du jour. Enfin, l'ensemble des éléments décrit préalablement figurent dans la convention cadre que vous

trouverez en annexe de la présente délibération. Je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention et autoriser M. le Président à signer cette convention cadre à intervenir avec Mme la Présidente de région.

M. le Président.- Merci pour cette présentation de ce contrat et de cette contractualisation extrêmement importante, comme nous l'avons dit l'un et l'autre, et qui va qui va nous permettre de porter des projets, qui sont des projets stratégiques et des projets extrêmement importants pour l'avenir du territoire. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Je n'en vois pas. Si levez bien haut la main parce que moi, je ne vous vois pas. M.LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui donc vous l'avez dit, le contrat de territoire c'est quelque chose d'extrêmement important et il immobilise en plus des éléments qui ne sont pas chiffrés ou qui sont hors budget comme par exemple l'axe santé - globalement quinze millions d'euros. Alors je ne vais pas revenir dans le détail sur la phase territoriale pour laquelle la région mobilise 3 700 000 euros bien que je vois que le projet de la place Schneider alors même qu'il est toujours, qu'il comprend toujours cette vente à laquelle je m'oppose et pour laquelle nous avons eu un débat, c'est par rapport à un promoteur privé - est inclus dedans.

Je vais plutôt me concentrer sur l'autre axe en revenant sur quelques sujets qui sont listés dans votre document. D'abord, sur le Technopôle, il est indiqué Technopôle phase 2 avec le développement de formation objets connectés. J'aimerais quand même que vous nous précisiez, parce que ça n'est pas apparu avant si - puisqu'il est indiqué que c'est la phase 2 - s'il s'agit de la même chose que le projet de site technopolitain avec un budget qui va croître à nouveau - puisque je rappelle qu'il a plus que doublé de 1,5 millions - ou s'il s'agit d'un projet qui viendra s'implanter sur le site technopolitain, mais qui n'a rien à voir avec la phase de construction et de développement qui est toujours en cours.

Deuxième élément, je vois qu'il y a un projet de rénovation de l'exposition permanente du Musée de l'homme et de l'industrie qui est, je pense, nécessaire, même vital, pour la suite de ce musée - on a déjà eu les débats - je pense qu'il doit s'accompagner d'une réflexion sur les usages, et là je parle spécifiquement du site du Château de la Verrerie et sur non seulement le développement d'une exposition permanente enfin qui retrouve enfin un niveau de qualité qu'on doit attendre dans un écomusée mais aussi les expositions permanentes qui ont été très largement délaissées ces dernières années. Et donc c'est une bonne nouvelle que cette subvention régionale et que le coût prévisionnel que vous annoncez mais je crois que sur ce sujet il est très important que nous puissions dès le mois de septembre, dès la 2ème partie de l'année, puisque je crois savoir qu'un nouveau directeur prend dans les jours à venir ses fonctions, et bien que nous ayons enfin cette direction que nous attendons tous pour le Musée de l'homme et de l'industrie.

Et puis je vois avec on va dire une demi-surprise les deux montants de subventions allouées pour les complexes cinématographiques Capitole et Magic, c'est à dire à Montceau-les-Mines et au Creusot, j'espère que l'institution régionale a eu plus de chance que nous puisque nous avons voté les subventions à la ville du Creusot sans disposer - et je les ai encore demandés il y a quelques jours, nous ne les avons pas - des comptes de la société et des plans de financement des deux cinémas. Je crois que au conseil du Creusot et au conseil du Montceau aussi ont été exprimés des doutes très importants quant à la façon dont ces projets ont été montés et pas financés enfin en tout cas financés sur la base d'éléments dont nous ne disposons pas aujourd'hui. Je remarque sur le Creusot on est à 1 250 000 € qui s'ajoute aux 500 000 € déjà votés et une autre subvention à venir, c'est à dire qu'on est déjà à 27,47% du coût du projet prévisionnel alors même que le décret du 7 août 2022 fixe à 30%, le montant cumulé des subventions des collectivités pour la construction de nouveaux espaces cinématographiques. Et alors sur le projet de Montceau-les-Mines, si je me fie aux documents qui ont été fournis, on est également à 1 250 000 avec 1 700 000 de déjà voté c'est à dire 51% du projet qui serait issu - si c'est bien une addition - de subventions, ce qui me semble là aussi extrêmement problématique. Donc j'espère que la région mais je ne le vois pas à l'appui de ce document a eu les éléments puisque nous ne les avons pas qui permettent d'attribuer les subventions si je puis dire en toute quiétude mais là ce n'est pas le cas. Je vois bien que sur ces projets on

est face à un porteur qui a surtout la volonté de faire financer exclusivement ou quasi-exclusivement par des fonds publics ses études et les projets à venir de construction de cinéma. Je pense que s'il y avait 11 projets à retenir avec une enveloppe qui est une enveloppe extrêmement portante 11 346 000 euros sur tout le territoire de la Communauté Urbaine bien sûr ça peut servir au développement d'une nouvelle offre cinématographique mais uniquement si publiquement les conditions, les assurances suffisantes ont été posées. Et aujourd'hui c'est vrai qu'à part des exercices de communication, nous n'avons en tant qu'élus pas eu un seul instant les éléments concrets qui nous permettent de valider ce type de subventions et surtout à ces montants-là. Et je n'espère pas mais je crains que le territoire perde finalement beaucoup de temps avec cette histoire et que ces cinémas que nous avons tant besoin ne voient le jour que bien plus tard avec d'autres porteurs de projet.

Voilà ce contrat de territoire, il est bien évidemment important. J'ai vu qu'à plusieurs reprises vous avez évoqué l'axe métropolitain. J'en profite pour dire que c'est quelque chose qu'il faut renforcer mais aussi interroger parce qu'on voit bien que cet axe métropolitain tel qu'il avait été défini au sein de la région bourgogne il y a quelques années il est fragile et il peut être mis à mal rapidement. Et ce qui va se passer dans quelques jours à savoir la fermeture de la ligne SNCF - sur laquelle on s'est tous largement exprimé - c'est aussi un des éléments qui montrent que notre territoire n'est pas assez relié aux autres territoires urbains qui composent cet axe métropolitain et sur lequel je crois qu'à la fois dans le travail de la Communauté Urbaine et auprès de la région il faut insister pour qu'il y ait des réseaux d'échange et de transport qui soient renforcés entre ces différents axes.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur ce contrat de territoire mais il me semble que lorsqu'on a - si je mets la santé de côté - quinze millions d'euros de crédits qui sont accordés par la région - ce qui est une somme extrêmement importante - il faut qu'on puisse aussi le faire sur des projets dont on est certains de la pertinence et de la viabilité. Il y a au moins un projet je l'ai dit tout à l'heure sur la place Schneider sur lequel aujourd'hui je pense qu'on navigue complètement à vue et puis la question sur le volet métropolitain des cinémas qui me semble particulièrement mal abordé. Je suis très surpris - enfin pas tant que ça mais je suis étonné que les 2 500 000 euros soient accordés ce soir, ils seront accordés demain en assemblée régionale le soient finalement sans que personne ne se pose de questions quant à la démarche qui est aujourd'hui adoptée par ce porteur de projet. Je vous remercie.

M. le Président. - Isabelle LOUIS va apporter une part de la réponse je pense même si toutes ces réponses-là ont déjà été apportées.

Mme Isabelle LOUIS. - Oui je vous apporterai une réponse sur la première remarque concernant le technopôle phase 2. Vous demandez s'il s'agissait d'une prolongation de la phase 1 avec augmentation des dépenses donc il se trouve que la région Bourgogne Franche-Comté a posé - la Présidente de région - comme critère important de ne pas financer 2 fois ou en tout cas subventionner 2 fois les mêmes projets. Il s'agit bien d'une 2ème phase indépendante de la 1ère phase et non pas de subventions qui viendraient abonder des coûts supplémentaires de la première phase. Nous avons des projets qui étaient demandés qui étaient la poursuite de projets initiaux qui ont été écartées de cette liste de projets retenus.

Et puis pour ce qui est de la rénovation du Musée de l'Homme et plus particulièrement des cinémas, je laisserai bien évidemment vous répondre M. le Président.

M. le Président. - Merci. Je vais être tout court dans ma réponse parce que les réponses je les ai déjà apportées à longueur de conseil de communauté à chaque fois que les sujets arrivent d'une manière ou d'une autre ; d'ailleurs même quand ils n'arrivent pas puisque vous posez toujours le sujet sur l'un ou sur l'autre de manière détournée.

Moi, ce que j'espère, c'est que simplement après vous avoir entendu de longues minutes comme nous le faisons à chaque fois et à chaque conseil sur le même sujet pour dire les mêmes choses, vous ne voterez pas la contractualisation avec la région. Il faut être cohérent quand on tient un discours comme celui-là qui consiste à dire qu'une bonne partie des projets qui sont présentés ne sont pas fiables et que de toute façon ils n'aboutiront pas. Je pense qu'il faut être cohérent et ne pas voter. Ça, c'est le premier

élément que je dois dire sinon alors je ne comprends plus rien à la cohérence à un moment donné des positions qu'on peut avoir.

Simplement deux ou trois éléments. Vous évoquez encore la place Schneider, mais ce que vous évoquez sur la place Schneider, c'est l'aménagement de la place Schneider nous qu'on évoque. Ce n'est pas ce que vous avez dit comme expression sur la réserve foncière qu'on a fait sur une implantation potentielle de halle marchande. L'aménagement de la place Schneider se fera dans tous les cas, donc il ne faut pas lier un sujet avec l'autre.

Sur l'Écomusée, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus. Et sur le Musée de l'homme et de l'industrie qu'est-ce que je vous ai déjà dit. Nous sommes en train de travailler. Une direction est en train d'être recrutée, elle est recrutée d'ailleurs. Et en ce qui concernent les expositions, je l'ai dit, je l'ai répété, notre ambition elle est d'avoir des expositions de qualité et permanentes bien entendu et puis d'avoir des expositions temporaires qui soient de qualité et limitées en nombre mais vraiment de qualité.

Quant aux cinémas écoutez dommage la maire de Montceau n'est pas là parce qu'elle pourrait vous répondre comme moi, mais moi j'attends toujours que vous me proposiez des porteurs de projets. J'attends puisque vous m'aviez-, maintes fois interpellé, y compris en conseil municipal, pour dire ce n'est pas le bon porteur de projet, on n'a aucune garantie. Amenez-nous des porteurs de projets dont vous êtes sûr que le projet ira au bout. Amenez des porteurs de projets. Donc pour l'instant vous n'en avait pas amenés. Ce que vous proposez c'est de la théorie. Ce n'est jamais vraiment du concret. Nous on avance. On essaye avec les difficultés, avec les incertitudes parce qu'il y a toujours des incertitudes malgré les garanties qu'on peut avoir. Ce que je constate malheureusement c'est que si on prend le projet de cinéma, puisque vous en parlez, vous dites que la CDAC s'est trompée, le CNC s'est trompé, la région se trompe, la Communauté bien entendu se trompe, la ville de Montceau se trompe et la ville du Creusot se trompe et le seul qui ne se trompe pas c'est vous. J'en prend acte, c'est pour ça que je dis qu'il faut être cohérent à un moment donné et puis passer aux actes du vote en cohérence avec ce que chacun estime bon ou pas bon pour le territoire.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole. Non. Alors je mets aux voix cette contractualisation. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Alors hormis Jean-Claude LAGRANGE qui est dehors depuis une demi-heure, heureusement ce n'est pas l'hiver. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Est ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Très bien M. LANDRE au moins vous êtes cohérent. Vous ne votez pas la contractualisation de 15 millions d'euros avec la région. On saura le redire le moment venu. Qui est ce qui est pour ? Je vous remercie.

Contrat de territoire "Territoires en action" 2022-2028 - Autorisation de signature de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Le conseil décide :

- d'approuver la convention du contrat de territoire « Territoires en action » 2022-2028,
- d'autoriser le Président à signer la convention cadre à intervenir avec la Présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, et Madame Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à la majorité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Préservation du lac de la Sorme - Travaux d'aménagement de cours d'eau sur les communes de Blanzay, Charmoy, Les Bizots, Saint Bérain sous Sanvignes (tranche 4) - Autorisation de signature d'une convention financière avec le SMi2B

M. le Président. - Alors je vous propose à présent de passer au sujet suivant. Alors si vous êtes d'accord il y a un premier sujet. Alors Jean-Claude LAGRANGE, je regarde s'il ne doit pas ressortir. Non ça va. La préservation du lac de la Sorme avec des travaux d'aménagement de cours d'eau sur les communes de Blanzay, Charmoy, Les Bizots, Saint-Bérain, Sanvignes etc.

Là, un certain nombre d'élus doivent sortir en l'occurrence : Jean-Paul LUARD, Jean-Marc FRIZOT, Marc REPY, Paulette MATRAY, Marie-Claude JARROT, Noël VALETTE, Alain BALLOT, Gilda SARANDAO, Séverine GIRARD LELEU, Gilbert COULON, Jean-François JAUNET et Denis BAUDOT, Jean-Paul BAUDIN et Denis CHRISTOPHE. Je mets aux voix sans présentation. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Les élus peuvent rentrer.

Préservation du lac de la Sorme - Travaux d'aménagement de cours d'eau sur les communes de Blanzay, Charmoy, Les Bizots, Saint Bérain sous Sanvignes (tranche 4) - Autorisation de signature d'une convention financière avec le SMi2B

Le conseil décide :

- D'approuver les termes du projet de convention précitée, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base de ce projet ;
- D'imputer les dépenses sur le budget annexe eau sur la ligne de crédits prévue à cet effet.

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Paul LUARD, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Monsieur Marc REPY, Madame Paulette MATRAY, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Noël VALETTE, Monsieur Alain BALLOT, Madame Gilda SARANDAO, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Monsieur Gilbert COULON, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Denis BEAUDOT, Monsieur Jean-Paul BAUDIN et Monsieur Denis CHRISTOPHE intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Propriétés boisées de la CUCM - Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communautaire relevant du Régime forestier et signature d'un plan d'aménagement avec l'Office National des Forêts

3. SAINT-SYMPHORIEN DE MARMAGNE - Lieu-dit l'Usine - extension du réseau d'eau potable - convention d'offre de concours avec la SCI l'Usine

4. BLANZY - Rue du stade - Dévoiement des réseaux eau potable et eaux pluviales - convention de financement

6. Adoption de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement

7. Géoréférencement des réseaux et ouvrages d'assainissement et mise à jour des plans de la Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau - Autorisation préalable de signature d'un accord cadre à bons de commande passé en appel d'offre ouvert .

M. le Président. - Alors si vous êtes d'accord pour gagner du temps, je vous propose de passer à la question 2... elles sont toutes sans présentation, la question 2, 3, 4, 6, 7. Oui on se prononce sur la 2, la 3, la 4, la 6 et la 7 sans présentation. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? L'ensemble est adopté, je vous remercie.

Propriétés boisées de la CUCM - Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communautaire relevant du Régime forestier et signature d'un plan d'aménagement avec l'Office National des Forêts

Le conseil décide :

- *d'approuver le principe de l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau ;*
- *de demander la distraction du Régime forestier des parcelles listées dans le tableau ci-dessus, d'une contenance totale approximative de 1 ha 94 a 21 ca ;*
- *de demander l'adhésion au Régime forestier pour les parcelles cadastrales sises sur le territoire communautaire, désignées au tableau ci-avant, soit une contenance totale approximative de 11 ha 71 a 68 ca ;*
- *que la nouvelle consistance de la forêt relevant du Régime forestier sera composée des parcelles détaillées dans le précédent tableau. La contenance totale de la forêt communautaire sera ainsi d'environ 91 ha 91 a 41 ca ;*
- *de demander à l'ONF de constituer le dossier de distraction et d'application du Régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire ;*
- *d'autoriser le président à signer le futur plan d'aménagement forestier à intervenir sur cette base, ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier*

Observations : Adoption à l'unanimité.

SAINT-SYMPHORIEN DE MARMAGNE - Lieu-dit l'Usine - extension du réseau d'eau potable - convention d'offre de concours avec la SCI l'Usine

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'offre de concours à passer avec la SCI l'Usine pour la participation financière à l'extension du réseau d'eau potable afin de permettre le raccordement de la parcelle 482E606 située au lieu-dit l'Usine à Saint Symphorien-de-Marmagne.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

BLANZY - Rue du stade - Dévoiement des réseaux eau potable et eaux pluviales - convention de financement

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention de financement à passer avec la commune de Blanzky pour la prise en charge financière des travaux de dévoiement des réseaux eau potable et eaux pluviales situés sous l'emprise de la rue du stade sur la commune de Blanzky ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Adoption de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement

Le conseil décide :

- D'approuver les principes de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement,
- D'adopter la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement,
- De réaliser les opérations d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la charte nationale qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- De mentionner dans les pièces des dossiers de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Géoréférencement des réseaux et ouvrages d'assainissement et mise à jour des plans de la Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau - Autorisation préalable de signature d'un accord cadre à bons de commande passé en appel d'offre ouvert

Le conseil décide :

- d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer, pour un montant maximum annuel de 666 700,00 € HT, l'accord-cadre à bons de commande portant sur des prestations de géoréférencement des systèmes d'assainissement collectif à conclure avec l'attributaire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'imputer le montant des dépenses sur la ligne correspondante du budget communautaire.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. LE CREUSOT - Rue de l'étang de la forge - Création d'une aire d'aspiration - Convention de financement avec l'OPAC

M. le Président.- Maintenant je passe à la 5 qui concerne la rue l'étang de la forges avec la création d'une aire d'aspiration et une convention de financement avec l'OPAC, sans présentation. Donc c'est Daniel MEUNIER qui va la mettre aux voix. Doivent sortir Bernard DURAND, Montserrat REYES, Lionel DUPRARAY et moi -même avant le vote.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues nous allons procéder au vote pour cette création d'aires d'aspiration rue de l'étang de la forge. C'est une convention de financement avec l'OPAC. Je vous propose de passer au vote. Qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? Y a-t'il des abstentions ? Des contre ? Des pour ? Merci pour cette unanimité.

LE CREUSOT - Rue de l'étang de la forge - Création d'une aire d'aspiration - Convention de financement avec l'OPAC

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à passer avec l'OPAC Saône et Loire pour la prise en charge financière des travaux de construction d'une canne et d'une plateforme d'aspiration sur la rue l'étang de la forge sur la commune du Creusot ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard DURAND, Monsieur David MARTI, Madame Montserrat REYES et Monsieur Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature d'un marché passé en procédure adaptée et après négociation - Lot 2

M. le Président.- Alors question 8 : Barrages de Saint-Sernin toujours avec les travaux de mise aux normes du barrage et là cette fois ce sera une présentation synthétique de Jean-Marc FRIZOT, même si je sais que c'est un passionné de ces sujets-là.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Merci Président. Oui, oui, ce sera rapide. Donc, c'est la mise aux normes des barrages de Saint-Sernin. Nous avons la joie d'avoir 5 barrages, d'être propriétaire de 5 barrages à la Communauté. Je pense qu'on est sûrement la seule collectivité de Saône-et-Loire à avoir autant de barrages, mais ça nous permet d'avoir de la ressource en eau.

Le barrage de Saint-Sernin - dont je vous rappelle est une de nos sources importantes en eau - connaît des travaux importants. Alors je le redis on a déjà parlé de ce sujet lors du dernier conseil communautaire, je redis que c'est un chantier important, il est même assez exceptionnel puisque des travaux de telle envergure n'ont jamais eu lieu. Alors sauf à la création du barrage qui a 100 ans, un petit peu plus de 100, peut-être 101 ou 102 ans, donc c'est assez exceptionnel. Le dernier conseil communautaire, on avait autorisé le Président à signer le lot numéro 1 et le lot 1 c'est le plus important. Je vous rappelle, c'est environ de 2,8 millions d'euros. C'était tout ce qui était génie civil, fondation, étanchéité, enfin c'est le lot le plus important. C'était le lot numéro 1 aussi dans la réalisation du chantier.

Maintenant le 2ème lot. Je vous avais dit qu'il était en négociation, donc ça y est la négociation est terminée. La commission d'appel d'offres s'est prononcée, donc on vous propose d'attribuer ce lot pour un montant de 1 196 470 euros à un groupement, alors c'est intéressant parce que c'est un groupement d'entreprises locales Veolia-Sade-Pascal Guinot TP. Donc ce lot-là est j'allais dire plus technique puisque c'est tout ce qui est en remplacement de conduites, chemisage pour les conduites qui sont scellées dans le barrage on n'a pas tellement d'autre solution, remplacement de vannes et puis tout ce qui est commandes électriques, tout ce qui est sécurité. Voilà donc si vous faites le total rapidement vous voyez que 2,8 plus 1,2 - j'arrondis les chiffres - ça donne 4 millions hors taxes. Si on ajoute la TVA, la maîtrise d'œuvre, les études, je pense que c'est un chantier - c'est pour ça qu'il est assez exceptionnel - qui aura mobilisé environ 5 millions d'euros de la Communauté Urbaine.

Voilà et je termine en vous disant que ce qu'on a souhaité, en collaboration avec Madame la Maire de Saint-Sernin, qu'il y ait un volet environnemental, un volet pédagogique sur ce point. C'est un peu exceptionnel d'avoir un tel chantier donc on a voulu qu'il y ait un volet pédagogique et je voulais vous dire qu'il y a une sortie après-demain - je ne sais pas s'il y a encore de la place, Pascale ? Oui il y a encore de la place, me dit Pascale, mais tu veux peut-être en parler ?

Mme Pascale FALLOURD.- Peut-être oui si le Président m'y autorise ? C'est vrai que ce volet, ces travaux sont des travaux très, très importants et pour la ressource en eau, mais ce sont des travaux qui modifient de manière assez forte le paysage de Saint Sernin. Ça a mis un petit peu d'émoi à un certain moment dans le village. Je pense qu'aujourd'hui tout le monde se rend compte que c'est aussi une occasion de découvrir à la fois le patrimoine et le milieu naturel, la biodiversité donc. Comme tu l'as dit des animations en collaboration avec la communauté, la commune et les associations locales permettent de découvrir d'une autre manière ce paysage. Demain, non pas demain, pardon vendredi le 30

à 18 heures 30, une sortie nature avec la société d'histoire naturelle pour découvrir sur les bords de l'étang, le milieu, la faune, la flore et cette flore qui se développe de manière assez exceptionnelle sur les bords de l'étang. Voilà vous êtes les bienvenus. Merci en tous les cas de m'avoir donné la parole.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Voilà rendez -vous donc dans l'assec, c'est comme cela que ça s'appelle – « L » apostrophe - dans l'assec de l'étang de Saint Sernin pour ceux qui le veulent.

Mme Pascale FALLOURD. - Excuse-moi, rendez-vous place de la mairie d'abord.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Donc je répète, il s'agit d'autoriser le Président à signer le marché numéro 2 qui est le dernier marché, puisqu'il n'y a que de 2 marchés dans ces travaux pour un montant de 1 196 470 euros.

M. le Président. - Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ? Pas de prise de parole. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature d'un marché passé en procédure adaptée et après négociation - Lot 2

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant reçu délégation à signer le marché à conclure avec le groupement VEOLIA EAU / SADE CGTH / Pascal GUINOT TP, pour un montant de 1 196 470,00€ HT (lot 2).*
- *D'imputer les dépenses sur le budget annexe de l'eau.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9.Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - Attribution et autorisation de signature de quatre accords-cadre à bons de commande

M. le Président. - Alors sans présentation la fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apport volontaires. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, merci.

Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - Attribution et autorisation de signature de quatre accords-cadre à bons de commande

Le conseil décide :

- *d'abroger la délibération du conseil communautaire n° 23SGADL0071 du 26 avril 2023, publiée le 27 avril 2023,*
- *d'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec :*
 - *Pour le lot 01 l'entreprise ESE France SAS – 42, rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY - pour un montant maximum de 300 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
 - *Pour le lot 02 l'entreprise ASTECH SAS – PA Plaine d'Alsace – 7, avenue de l'Europe – 68190 ENSISHEIM, pour un montant maximum de 450 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
 - *Pour le lot 03 l'entreprise ESE France SAS – 42, rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY - pour un montant maximum de 600 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
 - *Pour le lot 04 l'entreprise MINERIS Propreté – Les Creusets CD 15 – route de Lançon – 13250 Saint CHAMAS - pour un montant maximum de 750 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
- *d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire - Convention d'objectif 2023 - Autorisation de signature

M. le Président.- Le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire, CAUE, une autorisation de signature. Il y a des personnes qui doivent sortir : Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE, Jean GIRARDON, Guy SOUVIGNY. Cela va être présenté dès qu'ils sortiront par Bernard FREDON.

M. Bernard FREDON- Merci, Président. Comme vous le savez le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement est un organisme associatif de conseil et d'aide à la décision. Le CAUE a pour mission le conseil en matière d'efficacité et d'alternative énergétique. C'est dans son espace France Renov que des conseillers informent, conseillent gratuitement les particuliers sur les rénovations globales, le type d'équipement à privilégier, les aides financières accordées et bien d'autres informations. L'association s'inscrit dans le développement des actions de maîtrise énergie dans le secteur du bâtiment, de la sensibilisation de la population aux problématiques climat air énergie. L'association apporte également à la Communauté Urbaine des conseils et des expertises en aménagement architecture et paysages. Ainsi la Communauté Urbaine entend soutenir le CAUE afin de poursuivre les actions ciblées sur le volet de l'amélioration et de l'efficacité énergétique et pour cela renforcer les permanences des conseillers énergie, poursuivre les actions de sensibilisation aux économies d'énergie, conseiller sur le développement des projets de production d'énergies renouvelables. Sur le volet assistance architecturale, la mise en place de projets en présence des instructeurs droit des sols et l'apport de conseil d'expertise un aménagement, architecture et paysages. C'est un organisme conseils important en cette période de crise climatique et de transition écologique. Au regard de la contribution du développement de ce type d'actions aux objectifs énergie climat du territoire, il vous est donc proposé de soutenir le CAUE dans ses démarches en lui attribuant une subvention de 8 000 euros.

M. le Président.- Merci. Alors des questions ? Des prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité, merci. On peut faire rentrer nos collègues s'il vous plaît.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire - Convention d'objectif 2023 - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes et la signature de la convention d'objectifs jointe, afin de définir, dans un partenariat clarifié, l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention allouée ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € au CAUE de Saône-et-Loire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Règlement des déchetteries

M. le Président.- On passe aux questions de proximité cette fois avec le règlement des déchetteries. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, merci M. le Président. Donc chers collègues, vous savez que depuis quelques années, la loi transition énergétique pour la croissance verte a mis comme objectif la réduction du tri à la source et le tri des déchets. La Communauté l'a décliné par son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés que nous avons adopté le 7 octobre 2022. Notre règlement actuel datait de 2016, depuis il y a bien évidemment eu des évolutions réglementaires, il faut l'adopter - l'adapter pardon.

Ce règlement a été en fait élaboré avec des ateliers de concertations qui ont lieu à Torcy il y en a eu 3 qui ont eu lieu il y a quelques mois, quelques semaines, auxquels participaient des représentants des communes, du monde associatif, des chambres consulaires, des représentants des usagers et des membres du conseil de développement durable. Voilà donc cette élaboration.

Maintenant vous est présenté avec une modification importante, c'est celle de l'accès puisque l'on sait que l'accès qui avait été mis en place en 2016 avec QR code a largement été détourné notamment par les professionnels et donc l'objectif c'est de recentrer ce service sur les usagers particuliers, sachant que les professionnels auront des solutions puisque depuis quelques semaines la REP concernant la responsabilité élargie producteurs a été élargie pour tout ce qui est matériaux du bâtiment et de la construction ; que nous avons des acteurs sur le territoire qui s'emparent de ces sujets ; nous aurons d'ailleurs dans quelques temps une ouverture d'une déchetterie professionnelle et que certains metteurs sur le marché type Chausson, Gedimat et d'autres du même type auront obligation aussi de reprendre ce type de déchets.

L'évolution qui est proposée, c'est de passer sur un système qui sera par contrôle de la plaque d'immatriculation qui va fiabiliser un petit peu ce service, avec aussi une modification concernant le décompte puisqu'on avait, et c'est ce qui avait été remonté des ateliers, une iniquité par rapport à ceux qui arrivent avec une petite voiture, avec un véhicule utilitaire ou avec des remorques plus ou moins importantes. En fait on augmente le nombre de passage donc de 34 à 36 pour des raisons purement mathématiques, puisque c'est divisible par 2 par 3 et on affecte aux véhicules en fonction de leur taille une cotation c'est à dire qu'une voiture particulière correspond à un passage, une voiture utilitaire a deux passages, une petite camionnette à un peu plus selon la carte grise va compter 3 passages, un camion de plateau 6 passages et une remorque 1 passage. Voilà sachant que on n'a pas changé la tarification lorsqu'on dépasse les 36 passages, puisqu'elle est toujours de 19,50 euros pour le passage supplémentaire, mais c'est une adaptation effectivement à ce nouveau dispositif et avec voilà une prise en compte de différents types de véhicules. Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci, voilà on continue de s'adapter au fonctionnement des déchèteries parce que sont extrêmement utilisées. On est sur un territoire où les déchèteries, ça marche bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Je mets aux voix donc ce nouveau règlement. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

Règlement des déchetteries

Le conseil décide :

- *D'émettre un avis favorable sur le nouveau règlement, sur la base du projet ci-joint ;*
- *D'appliquer les nouvelles conditions tarifaires dès le 2 janvier 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2023

M. le Président.- Enfin dernière question présentée par Daniel MEUNIER sur la participation de la communauté à la promotion du transport urbain dans le cadre de la semaine européenne.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, merci M. le Président. Effectivement on arrive au dernier point de ce conseil communautaire. Bon je pense que vous connaissez toutes et tous la Semaine européenne de la mobilité à laquelle la CUCM participe chaque année. C'est une semaine européenne. Elle va se tenir du 16 au 22 septembre. L'objectif premier est de sensibiliser les habitants et les voyageurs à avoir une attitude la plus éco-citoyenne possible dans leurs déplacements donc chaque année on imagine des rendez-vous, on imagine des animations qui veulent sensibiliser effectivement à cette attitude. Donc cette année un nouveau programme va être très prochainement établi. On fera des propositions. On se réunit très bientôt je crois dans les jours qui viennent pour illustrer cette semaine tant dans le domaine du transport collectif que les déplacements que sont les déplacements doux et vertueux. Donc simplement dans ce cadre comme fil rouge ça n'est pas une nouveauté, on vous propose de reconduire le dispositif de gratuité sur les lignes urbaines de bus MonRéseau du 16 au 22 septembre sur le Creusot sur les lignes C1 C2 C3, Montceau les lignes M1 M2 M3, ligne régulière TGV et puis toutes les lignes du transport à la demande rural et TGV. Egalement on permettra la gratuité de la carte sans contact pour tout achat d'un abonnement ou d'un titre de 10 voyages et puis comme chaque année on établira des stands d'information souvent information conviviale bien entendu sur les marchés du Creusot, Montchanin et de Montceau-les-Mines pour informer au mieux les usagers sur les possibilités qui leur sont offertes. Simplement si vous le permettez M. le Président moi je voudrais juste ajouter quand même quelques mots puisque nous rentrons avec Bernard ce jour de deux jours parisiens. Effectivement nous sommes allés au GART qui est le Groupement des autorités responsables de transports pour participer effectivement à toute une réflexion, qui est une réflexion particulièrement riche, intéressante. Je dirais que cette semaine de la mobilité elle va prendre une résonance particulière parce qu'elle s'inscrit dans une actualité qui est quand même une actualité à la fois prégnante et puis je dirais relativement pressante. La thématique de la réflexion c'était - le sujet était de repenser le modèle économique de la mobilité pour créer un choc d'offre dans la transition écologique et le défi climatique car il est clair et ça c'était unanime dans les propos effectivement sur ces 2 jours que nous sommes au pied du mur. Il n'y a pas, là il n'y a pas à y revenir. C'est très clair, il nous faut trouver les moyens d'accéder à la décarbonation, casser l'autosolisme et puis travailler aux ressources en investissement et en fonctionnement - dans les 2 chapitres - pour promouvoir cette intermodalité et puis promouvoir toujours plus les mobilités douces. Les débats ont été clairs durant ces 2 jours, ils ont fait ressortir que les effets d'annonce du gouvernement, on ne saurait s'en satisfaire. On ne peut s'en satisfaire car ils ne sont sous-tendus par aucun financement digne de ce nom. Il faut quand même savoir que le fond vert qui a été voté ne sert en rien les mobilités. 1er élément. Donc je pense que là il y a effectivement une véritable question à se poser. Un gouvernement qui va devoir faire montre d'une volonté plus affirmée dans le financement des transports du quotidien soutenant de meilleure façon plus engagée les territoires qui souhaitent verdir leur parc transport et c'est le cas de notre Communauté Urbaine Creusot Montceau. Donc là effectivement, il y a des attentes fortes des EPCI et des AOM sur effectivement ces financements pour verdir le parc. Donc ce sont des questions fortes. Des avancées décisionnelles que nous attendons dans les investissements d'infrastructure et puis l'ensemble des déplacements qui devront se faire jour. Je crois qu'on on peut plus se satisfaire effectivement de l'ambivalence d'un discours qui consiste d'un côté à faire disparaître les services publics, éloignés les habitants de leurs ressources quotidiennes et en même temps vouloir participer à un report modal. Je crois que là il y a quand même une ambiguïté qui a été soulevé et Bernard peut en témoigner qui a été soulevée durant ces 2 jours de la part effectivement de tous les élus présents à ce rassemblement. A terme effectivement si rien n'est fait désormais le coup sera terrible de l'attentisme. C'est un coup d'attentisme qui sera terrible. Il faut quand même tant au niveau de la cohésion sociale qu'environnemental, il faut quand même savoir que les premières catastrophes climatiques ont quand même déjà coûté plus de dix milliards à la nation. Donc on a travaillé à des propositions. Ces propositions je ne peux pas vous le dévoiler ce soir parce qu'elles ne sont encore pas écrites dans le marbre, elles n'ont pas été dévoilées par le GART. Elles le seront dans les prochains jours, dans les tous prochains jours pardon. Elles émanent du conseil scientifique du GART. Je vous invite à les lire, en prendre connaissance parce qu'elles sont d'un intérêt capital. Elles vont pouvoir en même temps nous servir nous dans notre réflexion sur les transports sur la Communauté Urbaine. On adhère, on adhère effectivement au GART et je crois, je disais en aparté

avec le Président tout à l'heure, je crois qu'on a intérêt à fréquenter un peu plus ce groupement car il est effectivement d'un appui premier. Moi je sors mais je pense que Bernard peut dire la même chose, on en sort vraiment pas indemne. Il y a des gens qui ont travaillé de manière scientifique, qui nous apporte des éléments qui sont très, très intéressants. Voilà donc je dirais que cette semaine de la mobilité elle va revêtir un aspect plus important que par le passé parce qu'elles vont peut-être permettre effectivement de parler de tout cela avec nos concitoyens pour les amener à pratiquer des déplacements un peu plus vertueux. Voilà donc soyez attentifs aux propositions du GART que vous alliez très prochainement voir apparaître et je souhaite que nous puissions effectivement en rediscuter. Merci M. le Président.

M. le Président.- Merci d'avoir fait ce retour suite à ces échanges au GART. Moi je peux confirmer que le GART est un organisme essentiel pour les collectivités en matière de conseil mais vraiment, il y a un véritable travail qui est fait et vraiment sur les territoires. C'est pas simplement vu de Paris. Il y a un vrai travail qui est fait sur les territoires, ce que je défends toujours et là le travail est vraiment conséquent donc on a raison d'adhérer au GART. On a raison de consulter et de participer aux travaux du GART. Quand la question s'est posée notamment dans beaucoup d'intercommunalités qui portent les transports, la question de la gratuité des transports notamment, le GART a fait un travail extraordinaire, territoire par territoire, pour savoir la pertinence de la gratuité des transports ou non, ou non parce que si ça peut être pertinent sur certains, ça l'est beaucoup moins sur d'autres. Donc ils font vraiment un travail de terrain qui est très important. Nous-mêmes nous l'avions, nous les avons consultés, on avait effectivement tiré des enseignements de leur expertise justement sur cette question de la gratuité par exemple mais il y a d'autres sujets, d'autres sujets bien entendu. Très bien, merci beaucoup. Je ne sais plus si on n'a pas voté, je n'ai pas mis aux voix donc il faut que je fasse voter. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je mette aux voix ? Oui Eric COMMEAU.

M. Eric COMMEAU.- Merci M. le Président. Désolé de prolonger de quelques minutes le débat, j'avais commencé à ranger mes affaires, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais c'est suite aux propos de Daniel. Oui il faut que les citoyens fassent des efforts, mais aujourd'hui la vraie question - on connaît le GART - je reconnais que nous sommes au pied du mur, nous sommes quelques-uns à le dire depuis un petit moment, ce n'est pas que de l'écologie punitive, comme on l'entend de temps en temps, mais la question, c'est les moyens de substitution. On est les premiers, je serais très heureux de pouvoir me déplacer autrement qu'avec mon automobile, dans laquelle je suis parfois seul, pour le travail. Alors je ne vais pas ouvrir le débat ce soir mais simplement sur l'actualité ferroviaire, il y a l'actualité de la ligne Nevers Dijon - très franchement j'ai participé à la réunion du Creusot, je n'ai pas pu aller à celle de Montceau, mais j'ai l'impression que l'on se fait encore balader, enfin les réponses sont loin d'être claires. J'ai vu également qu'il y a un comité qui s'est créé concernant la liaison TGV où, sur notre territoire, et bien si j'ai bien compris, il y a beaucoup de TGV qui passent et de moins en moins qui s'arrêtent. Alors voilà, l'appel aux citoyens, l'appel à la responsabilité de chaque citoyen est nécessaire et je pense que l'on y contribue les uns les autres selon ses moyens, mais la vraie question, c'est quand même les moyens de transports collectifs qui aujourd'hui dans les territoires comme le nôtre sont très compliqués à mettre en place. Moi j'ai posé la question - et je me suis fait rembaré au moment de la réunion au Creusot pour la ligne Nevers Dijon - puisque là on va faire d'énormes travaux pour la ligne Nevers Dijon, mais elle va continuer de fonctionner au gazoil. La ligne ne sera toujours pas électrifiée. Donc à un moment, oui l'appel aux citoyens, c'est bien, mais aussi il faut aussi que collectivement l'ensemble des collectivités et l'Etat - parce que quand je vois l'argent - excusez-moi cela a été décousu, mes propos, parce que je n'avais pas prévu d'intervenir, mais quand je vois l'argent qui est restitué aux sociétés d'autoroute qui ont largement remboursé les emprunts qu'ils ont faits et qui se - excusez-moi l'expression - mais qui se gavent aujourd'hui sur le dos des automobilistes et l'argent qui est investi dans les lignes ferroviaires, il y a quelque chose qui ne va pas. Donc voilà, c'est un petit coup de gueule, excuse-moi Daniel, ce n'était pas pour te contredire, mais je pense que l'appel aux individus, aux citoyens ne suffit pas aujourd'hui. Cela peut même, je pense, générer des réactions et sociales et politiques dangereuses. Ne faire qu'appel aux comportements individuels

M. Daniel MEUNIER.- Je répondrai juste que ce sont deux combats à mener conjointement.

M. le Président.- Merci. Je rajouterai un élément, c'est l'interconnexion TGV/TER pour lequel la Communauté Urbaine se bat depuis des années, sur laquelle nous sommes tous mobilisés, et qui a du mal à être entendue auprès de la SNCF. Pour nous, c'est une priorité cette interconnexion, et l'on se battra jusqu'au bout. Donc je pense que les élus du territoire se sont battus beaucoup, à la fois sur l'interconnexion, à la fois sur la VFCEA et à la fois sur l'offre de substitution pour les travaux. Sinon, croyez-moi, qu'on aurait peut-être eu moins que ce qui va être proposé. Donc on s'est énormément battus là-dessus, qu'il y aurait moins de TGV qu'il y en a aujourd'hui si on ne s'était pas battus. Après, voilà, on n'a pas toutes les solutions. Ce n'est pas nous qui décidons. Nous nous sommes mobilisés, nous avons écrit même, écrit de manière formelle à la SNCF, à la région pour exprimer nos craintes, et parfois on a été entendu, parfois on l'a pas été. On continuera de rester mobilisés, attentifs de manière à ce que le territoire ne soit pas trop pénalisé par rapport à ces travaux. Vous pouvez compter sur nous, mais il y a une mobilisation citoyenne comme ça été le cas et les réunions ont démontré qu'il y avait une mobilisation et qu'il y avait des choses à dire, qui ont porté leurs fruits aussi. Le citoyen ne doit pas non plus toujours attendre tout des collectivités, qui plus est, qui ne portent pas cette compétence. Donc, il faut qu'il ait une mobilisation citoyenne à certains moments. Voilà merci pour ces échanges. Je redonne alors très rapidement la parole à Jean-François JAUNET parce qu'il a oublié de nous communiquer un élément, pardon.

M. Jean-François JAUNET.- Oui une petite d'information pour les représentants de chaque commune, vous avez dû recevoir à l'ouverture de ce conseil communautaire un exemplaire d'un verre fait par la Communauté, donc c'est le service prévention qui travaille justement dans le concret et est là pour essayer de faire diminuer la quantité de déchets. Donc, ce kit avec les explications, permet aux communes, associations du territoire de pouvoir utiliser ce kit lors des événements, des manifestations parce que sinon quand vous organisez un événement avec 1000 habitants ça représente cinq cents kilos de déchets produits. Grâce à ce kit qui est mis à disposition, qui ensuite est récupéré, lavé, nettoyé, désinfecté. Voilà chaque association n'a pas besoin de faire ses propres éco-cup pour les multiplier mais peut solliciter ceux de la Communauté pour leurs événements. Relayez l'information.

M. le Président.- Voilà merci. Bonne soirée et pour ceux qui peuvent rester comme d'habitude il y a une petite collation. En vous souhaitant... Oui... Je n'ai pas fait voter la dernière, pardon. Excusez-moi je n'ai pas fait voter la dernière délibération. C'est la prise de parole d'Eric COMEAU qui m'a perturbé ! Heureusement que les services sont là et veillent, parce que les élus ne m'ont pas repris. Alors, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Voilà, je vous remercie. Unanimité. Pour terminer : bonne soirée et bonnes vacances pour ceux qui en prendront.

Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2023

Le conseil décide :

- *D'appliquer pendant la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2023 la gratuité sur l'ensemble du réseau urbain, TAD inclus ainsi que la gratuité de la carte sans contact pour tout achat d'un abonnement ou d'un titre 10 voyages*

Observations : Adoption à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25).

David MARTI

Président



Philippe PIGEAU

Secrétaire de séance



OBJET :
Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 avril 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (65 VOIX)

OBJET :
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (65 VOIX)

OBJET :
**Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la
démission d'une conseillère communautaire**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (65 VOIX)

OBJET :
Convention d'exécution et de mandat à passer avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes et ses prestations annexes

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Jean GIRARDON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 64

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (64 VOIX)

OBJET :
**Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins
et matériels de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au
marché 2104301PR**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (65 VOIX)

OBJET :
Budget Principal - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 65

Pour : 64

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 64 VOIX

OBJET :
Mise à jour des AP/CP

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (65 VOIX)

OBJET :
Budget Eau - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 65

Pour : 64

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 64 VOIX

OBJET :
Budget ZA Coriolis - Vote d'une décision modificative

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 65

Pour : 64

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 64 VOIX

OBJET :
SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du
compte-rendu annuel 2022

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Daniel DAUMAS, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 59

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (59 VOIX)

OBJET :
JACOB SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier -
Autorisation de signature d'une convention d'application

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
CITEL SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier -
Autorisation de signature d'une convention d'application

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
DECA-BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes - Demande de subvention
- Convention d'objectifs -

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Jérémy PINTO, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 65

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (65 VOIX)

OBJET :
LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la Paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH 392 et 393 pour implantation d'activités économiques

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Gérard GRONFIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Daniel MEUNIER, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 57

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (57 VOIX)

OBJET :
Convention RSA Département-CUCM - Approbation d'un projet - Intégracode 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Viviane PERRIN, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Sébastien GANE, M. Lionel DUPARAY, M. Yohann CASSIER, M. Laurent SELVEZ, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Christophe DUMONT, M. Didier LAUBERAT, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Amélie GHULAM NABI, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 50

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Marie-Claude JARROT, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (50 VOIX)

OBJET :
Marchés de producteurs - "Bienvenue à la Ferme" - Versement d'une subvention -
Convention partenariale

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Georges LACOUR, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 64

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (64 VOIX)

OBJET :
TORCY - La Sapinette - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°19
appartenant à l'EARL DU GRAND MONETOIS, en périphérie de la zone CORIOLIS

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
**TORCY - Zone d'activités CORIOLIS - Vente de terrain pour implantation d'une
plateforme de distribution à vocation logistique**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
MONTCEAU-LES-MINES - Quartier des équipages - vente de terrain à la SCI 3A INVEST

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2022

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2022

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 63

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (63 VOIX)

OBJET :
**Mise en place d'un règlement d'intervention concernant le budget d'investissement
dédié aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Jérémy PINTO, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Cyril GOMET, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 61

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (61 VOIX)

OBJET :
Mise en place d'un règlement d'attribution concernant les subventions à destination des associations étudiantes

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Jérémy PINTO, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PRIET, M. Cyril GOMET, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 61

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (61 VOIX)

OBJET :
**Programme "Petites villes de demain" - Approbation de la convention-cadre entre
la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville de Montchanin et l'Etat**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 64

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (64 VOIX)

OBJET :
Dispositif "Centralités rurales en région" - Approbation de la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Montchanin entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin.

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 64

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (64 VOIX)

OBJET :
Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2023

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Jérémy PINTO, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, Mme Jeanne-Danièle PICARD, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Lionel DUPARAY, M. Yohann CASSIER, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Christophe DUMONT, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Amélie GHULAM NABI, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 48

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (48 VOIX)

OBJET :
ÉCUISSSES - CORIOLIS 2 - Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec SAÔNE-ET-LOIRE THD

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
**Contrat de territoire "Territoires en action" 2022-2028 - Autorisation de signature
de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 64

Pour : 63

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

Contre : 1

M. Charles LANDRE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 63 VOIX

OBJET :
Préservation du lac de la Sorme - Travaux d'aménagement de cours d'eau sur les communes de Blanzy, Charmoy, Les Bizots, Saint Bérain sous Sanvignes (tranche 4) - Autorisation de signature d'une convention financière avec le SMi2B

PRESENTS :

M. David MARTI, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Michel CHARDEAU, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES, M. Jean GIRARDON, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Enio SALCE, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Jean-François JAUNET, M. Noël VALETTE, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Alain BALLOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Denis CHRISTOPHE, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Gilbert COULON, M. Thierry BUISSON, M. Marc REPY, M. Jean-Paul LUARD, M. Frédéric MARASCIA, Mme Gilda SARANDAO, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 51

M. David MARTI, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jean GIRARDON, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Enio SALCE, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (51 VOIX)

OBJET :
Propriétés boisées de la CUCM - Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communautaire relevant du Régime forestier et signature d'un plan d'aménagement avec l'Office National des Forêts

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
SAINT-SYMPHORIEN DE MARMAGNE - Lieu-dit l'Usine - Extension du réseau d'eau potable - Convention d'offre de concours avec la SCI l'Usine

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (66 VOIX)

OBJET :
**BLANZY - Rue du stade - Dévoisement des réseaux eau potable et eaux pluviales -
convention de financement**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (66 VOIX)

OBJET :
LE CREUSOT - Rue de l'étang de la forge - Création d'une aire d'aspiration -
Convention de financement avec l'OPAC

PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. David MARTI, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Jérémy PINTO, Mme Montserrat REYES, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 61

M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (61 VOIX)

OBJET :
Adoption de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (66 VOIX)

OBJET :
Géoréférencement des réseaux et ouvrages d'assainissement et mise à jour des plans de la Communauté urbaine Le Creusot - Montceau - Autorisation préalable de signature d'un accord cadre à bons de commande passé en appel d'offre ouvert

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (66 VOIX)

OBJET :
Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature d'un marché passé en procédure adaptée et après négociation - Lot 2

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
**Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports
volontaires - Attribution et autorisation de signature de quatre accords-cadre à
bons de commande**

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (66 VOIX)

OBJET :
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire -
Convention d'objectif 2023 - Autorisation de signature

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Jean GIRARDON, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Roger BURTIN, Mme Evelyn COUILLEROT, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Amélie GHULAM NABI, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 57

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (57 VOIX)

OBJET :
Règlement des déchetteries

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Philippe PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 66

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, M. Charles LANDRE, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, M. Philippe PRIET, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Cyril GOMET, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (66 VOIX)

OBJET :
Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2023

PRESENTS :

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Alain BALLOT, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Sébastien GANE, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, M. Charles LANDRE, M. Philippe PRIET, M. Cyril GOMET, M. Frédéric MARASCIA, M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérémy PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND), Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), Mme Marie-Claude JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY), Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON), M. Thierry BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD), M. Roger BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

Pour : 63

M. David MARTI, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Viviane PERRIN, Mme Alexandra MEUNIER, M. Noël VALETTE, M. Michel CHARDEAU, M. Jérémy PINTO, M. Alain BALLOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, Mme Monique LODDO, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Guy SOUVIGNY, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Denis BEAUDOT, M. Jean GIRARDON, M. Denis CHRISTOPHE, Madame Christiane MATHOS, M. Georges LACOUR, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Sébastien GANE, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Gérard DURAND, M. Felix MORENO, M. Lionel DUPARAY, M. Michel TRAMOY, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Yohann CASSIER, M. Gilbert COULON, M. Marc MAILLIOT, M. Thierry BUISSON, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jean PISSELOUP, M. Marc REPY, M. Enio SALCE, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Laurent SELVEZ, M. Roger BURTIN, M. Eric COMMEAU, M. Christian GRAND, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Bernard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, Mme Frédérique LEMOINE, M. Christophe DUMONT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard FREDON, Mme Chantal LEBEAU, M. Didier LAUBERAT, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Mme Paulette MATRAY, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Daniel MEUNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (63 VOIX)